VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1860
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand le Mercosur s'invite en Côte-d'Or



La visite de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Annie Genevard, le 7 novembre en Côte-d'Or, avait pour thème les alternatives aux produits phytosanitaires. Il fut pourtant beaucoup question du Mercosur, accord sur lequel Emmanuel Macron avait fait la veille des déclarations inquiétantes pour le monde agricole. À cette occasion, on aura aussi beaucoup parlé de la DNC et des cours du blé, particulièrement préoccupants en zone intermédiaire.

Pages 03 et 04



P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Photovoltaïque // Un facteur d'amélioration de la production



L. Jung / Terres Inovia

P.15
PRODUCTIONS *Cultures*
Protéagineux d'hiver // Quelle stratégie de désherbage ?



P.27
MAGAZINE *Portrait*
Beaujolais nouveau // Et si on tordait le cou aux clichés ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN CÔTE-D'OR : UNE VISITE SUR FOND DE MERCOSUR

.05 FOIRE SAINT-MARTIN : UN NOUVEAU SUCCÈS

.06 BIEN DANS SES BOTTES : « CETTE FORMATION M'A OUVERT LES YEUX »

.07 SERVICE DE REMPLACEMENT : UNE JOURNÉE POUR SOUDER LES ÉQUIPES

.08 FÊTE DE L'ÉLEVAGE : A CERCY-LA-TOUR, LA FÊTE QUAND MÊME...

.09 À LA FOIRE DE DIJON : UNE FERME DE CÔTE-D'OR SANS BOVINS MAIS PAS EN VAIN

.10 TRANSMISSION : UNE CHARTE RÉGIONALE ET UN JEU POUR Y VOIR PLUS CLAIR

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : DES PERSPECTIVES INCERTAINES POUR LES FILIÈRES LAITIÈRES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 PRODUCTION : LE SOLAIRE COMME FACTEUR D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION EN RUMINANTS

.13 ÉLEVAGE AVICOLE : PRENDRE LA SITUATION EN MAIN

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CONSERVATION DES SOLS : DES SOLS RETAPÉS AVEC DU MISCANTHUS EN CULTURE INDUSTRIELLE ET ÉNERGÉTIQUE

.15 POIS ET FÉVEROLES : LA STRATÉGIE DE DÉSHERBAGE DES PROTÉAGINEUX D'HIVER

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 SAINT-VINCENT TOURNANTE 2026 : 1 000 BÉNÉVOLES À TROUVER

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.24 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.25 ENVIRONNEMENT : RÉMI CAMUS, L'ÉCO-AVENTURIER QUI TRAQUE LES POLLUANTS ÉTERNELS DU RHÔNE

.26 MODE : DE LA TENNIS À LA BASKET, DES TERRAINS DE SPORT À LA RUE

.27 BEAUJOLAIS NOUVEAU : ET SI ON TORDAIT LE COU AUX CLICHÉS ?

.28 NOS PLUS GRANDS MÉDECINS : QUAND LES ANIMAUX NOUS APPRENNENT À NOUS SOIGNER



// LE DESSIN

// EN BREF

Accord UE/Mercosur Une déclaration de Macron électrise les syndicats agricoles

Tous les syndicats agricoles et une grande partie de la classe politique ont fustigé le 7 novembre les propos du président Emmanuel Macron, qui s'exprimait tard la veille devant la presse en marge du sommet des chefs d'États précédant la COP30 à Belem au Brésil. Il s'est dit *« plutôt positif »* quant à la possibilité d'accepter ce traité de libre-échange, tout en affirmant rester *« vigilant »*. Le président de la FNSEA, Arnaud a dénoncé, sur X, *« un reniement total »*, considérant que le Président de la république avait auparavant affirmé *« sa ferme opposition »* à cet accord. Interrogé par Agra presse, l'Élysée se défend de tout changement de position. Le lendemain, Emmanuel Macron a réaffirmé qu'il restait *« vigilant »* et attendait encore des *« réponses claires »*. *« Nous avons commencé à être entendus par la Commission »* européenne, *« c'est ce qui fait que j'ai pu dire que j'étais plus positif quand elle a présenté un élément nouveau par rapport à l'accord initial avec une clause de sauvegarde agricole robuste »*, a dit le Président français lors d'une conférence de presse à Mexico. Il a toutefois tenté de rassurer : *« je reste vigilant, (...) car je défends les intérêts de la France et nous continuons à nous battre »*, *« la France continue d'attendre des réponses claires »*, a-t-il martelé. La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a aussi réagi sur X, rappelant que *« même s'il y a des avancées, le compte n'y est pas »*. Et le 9 novembre, elle a souligné, dans un entretien au JDD, que *« la France ne signera pas un accord qui les condamnerait à terme »*.

Dons alimentaires Les députés votent l'exonération des cotisations

À l'occasion de la première lecture du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le 7 novembre, un amendement du groupe Socialistes et apparentés, porté par l'ancien ministre de l'Alimentation Guillaume Garot, a été adopté, qui vise à exonérer de cotisations à la MSA, les dons en nature effectués par les agriculteurs. *« Lorsqu'un agriculteur effectue un don en nature de produit agricole, il est tenu d'intégrer le montant de ce don dans son résultat fiscal qui sert de base au calcul des cotisations sociales et des prélèvements sociaux. Cette situation est d'autant plus incohérente que les dons financiers contrairement aux dons en nature sont eux exonérés de cotisations. Cette disposition permettrait de renforcer l'incitation au don agricole, et de lutter à la fois contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire »*, a-t-il argumenté. Le rapporteur général comme le gouvernement ont rendu un avis défavorable. En 2024, l'association Solaal a organisé la distribution à 833 antennes associatives de 4 575 tonnes (dont deux tiers de fruits et légumes) de dons agricoles, soit l'équivalent de 9 millions de repas.

DNC Levée de la deuxième zone réglementée, dans le Rhône

La deuxième zone réglementée française au titre de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), établie autour d'un foyer dans le Rhône, a été levée le 5 novembre, a annoncé le ministère de l'Agriculture. Cette zone réglementée *« devient une "zone vaccinale", ce qui facilite les mouvements des bovins de cette zone vers la zone indemne »*, précise la Rue de Varenne. Selon la carte diffusée par le ministère, une partie de la zone (nord-est du département du Rhône) reste toutefois classée *« zone de surveillance »*, en raison des foyers dans l'Ain situés à moins de 50 km. La zone réglementée du Rhône avait été instaurée le 18 septembre après la découverte d'un foyer dans un élevage laitier dans les monts du Lyonnais. Aucun autre cas n'y a été recensé depuis, preuve que *« la mobilisation collective porte ses fruits »*, selon le ministère. Trois autres zones réglementées sont encore en vigueur en raison de foyers dans l'Ain, le Jura et les Pyrénées-Orientales. Par ailleurs, comme prévu, les restrictions temporaires mises en place au niveau national (interdictions des rassemblements et marchés de bétail) ont été levées.

// À NOTER

Projet Profilait Des fiches pour présenter les leviers et les marges de progrès dans les élevages de la région

Dans le cadre du projet Profilait destiné à favoriser l'émergence d'une filière protéines pour l'alimentation animale en BFC, les Chambres d'agriculture de Saône-et-Loire, du Doubs et du Territoire de Belfort, Conseil Élevage 25-90, la coopérative Terre Comtoise et l'Institut de l'Élevage (Idele) ont travaillé sur l'évaluation des besoins en protéines des élevages bovins laitiers de la région Bourgogne-Franche-Comté et sur les leviers pour accroître l'autonomie protéique. Des fiches ont été rédigées pour présenter synthétiquement les leviers et les potentielles marges de progrès dans les élevages de la région. Ces fiches sont réalisées par Alice Berchoux (Idele), Denis Chapuis (Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire), Louise Crépeau (CEL 25-90), Jean-Marie Curtil (Chambre d'agriculture 25-90) et Marc Soreze (Terre Comtoise). Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur notre site www.agribourgogne.fr ou utilisez le QR Code ci-contre pour un accès direct depuis votre smartphone ou tablette.



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// MERCOSUR

La France lâche du lest... et ses agriculteurs ?

Les déclarations d'Emmanuel Macron sur une possible signature de l'accord du Mercosur dans les prochaines semaines résonnent comme une trahison du monde agricole français.



Actuagri

Lors de la manifestation de la FNB à Paris, devant l'ambassade du Brésil, en juillet dernier.

On sentait venir les premiers indices de ce que d'aucuns appellent déjà une trahison. Depuis quelques mois, les observateurs constataient un certain relâchement dans les combats que l'exécutif menait contre l'accord du Mercosur. C'est d'ailleurs ce qui a fait manifester la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs à plusieurs reprises ces derniers mois (en décembre 2024, en janvier 2025, etc.) et aussi la FNB au mois de juillet dernier près de l'ambassade du Brésil à Paris. Mais voilà, il semble que les dernières digues aient cédé et que la France s'apprête à signer un traité dont ses agriculteurs ne veulent pas. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait déjà forcé la main le 6 décembre 2024 en se rendant à Montevideo, en Uruguay, pour y signer, en catimini, cet accord de libre-échange.

Garanties reçues

Maintenant, c'est le chef de l'État Emmanuel Macron qui a déclaré, le 6 novembre dans la soirée, être *« plutôt positif »* sur la possibilité de l'accepter. *« Mais je reste vigilant parce que je défends aussi les intérêts de la France »*, a-t-il ajouté dans une déclaration en marge de la COP 30 qui s'est ouverte le 10 novembre à Belém (Brésil). Le Président de la République semble avoir reçu des garanties de la part de la Commission européenne, notamment sur les clauses de sauvegarde. Celles-ci pourraient protéger les produits agricoles européens par une augmentation temporaire des droits de douane sur les produits agricoles importés des pays du Mercosur, *« si ces produits portent préjudice à l'agriculture européenne »*. Mais sur quels critères ? De plus, le Président brésilien Luiz Iniacio Lula da Silva, et Ursula von der Leyen ont annoncé dans un communiqué qu'ils étaient *« disposés à signer »* l'accord lors du sommet du Mercosur, le 20 décembre à Rio de Janeiro. La réaction de la FNSEA ne s'est pas fait attendre par l'intermédiaire de son président, Arnaud Rousseau. Sur son compte X, il a rappelé que *« depuis des mois »* Emmanuel Macron *« affirmait au monde agricole sa ferme opposition à l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Aujourd'hui (…) il se dit « plutôt positif » à l'idée de l'accepter. C'est un reniement total. Décidément, après l'insulte du Salon de l'agriculture d'il y a deux ans, lorsque le chef de l'État avait évoqué l'idée d'inviter les Soulèvements de la Terre pour « dialoguer » avec les agriculteurs, cette déclaration, prononcée qui plus est à Belém, au cœur du territoire de nos concurrents agricoles, sonne comme un nouvel affront »*. Le ton est même monté d'un cran : *« le Président de la République signe sa rupture avec l'agriculture française »*, a écrit Arnaud Rousseau.

Des lignes rouges qui bougeraient

Il appelle d'ailleurs les députés européens qui doivent ratifier cet accord à faire bloc. De son côté, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a pris une position qui pourrait s'apparenter à une voix divergente de celle du chef de l'État *« Aujourd'hui, s'il y a des avancées, le compte n'y est pas »*, a-t-elle indiqué sur son compte X. Elle a précisé que les lignes rouges commençaient à bouger. Sur le dossier de la clause de sauvegarde effective pour suspendre les importations en cas de déstabilisation de marché, c'est *« un sujet essentiel qui avance, grâce à notre mobilisation »*, a-t-elle assuré. Mais elle est restée quelque peu évasive sur les contrôles renforcés sur place et aussi sur le respect des normes sanitaires et environnementales. Déjà certaines FDSEA et sections départementales de JA ont annoncé leur intention de manifester. C'est le cas à Bellême dans l'Orne où la FDSEA a décidé de faire entendre son mécontentement.
Le lieu n'a, bien sûr, pas été choisi par hasard. D'autres mouvements devraient suivre.

Christophe Soulard

L'accord en bref

L'accord prévoit en termes d'importations au sein de l'UE :
- 99 000 tonnes/an de bœuf supplémentaires avec un droit de douane réduit (7,5 % environ) dont 55 % de viande fraîche et 45 % de viande congelée.
- 180 000 tonnes/an de volailles supplémentaires avec des droits de douane fortement réduits.
- 25 000 tonnes/an de porc avec droit aboli ou quasi nul
- 650 000 tonnes d'éthanol dont 450 000 tonnes destinées à l'industrie (droits supprimés) et 200 000 tonnes pour carburant avec droits réduits.
Il prévoit aussi de nombreuses suppressions de droits sur les fruits, les jus, certaines préparations alimentaires, les légumineuses, etc. Côté exportations vers le Mercosur, l'accord prévoit :
- un quota d'exportation de 1 million d'hectolitres pour les vins tranquilles européens et de 400 000 caisses de vins mousseux vers le Mercosur, des quotas qui devraient être progressivement augmenté au fil des années. De plus les droits de douane (souvent entre 20 % et 35 %) sont supprimés et le Mercosur s'engage à protéger les indications géographiques européennes (IGP/AOP).
- un quota d'exportation de 30 000 tonnes de fromages européens par an, de 10 000 tonnes de beurre et de 6 000 tonnes de poudre de lait, avec une augmentation des quotas et une suppression progressive des droits de douane. D'autres mesures concernent les viandes transformées et charcuterie, les céréales et certains aliments transformés ainsi que l'alimentation animale, les semences et certaines huiles.



// LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN CÔTE-D'OR

21 Une visite sur fond de Mercosur

Annie Genevard s'est rendue en Côte-d'Or le 7 novembre. Au programme : la visite d'une exploitation et d'une plateforme d'expérimentation de l'Inrae, pour illustrer la thématique des alternatives aux produits phytosanitaires. Mais les propos d'Emmanuel Macron sur le Mercosur se sont aussi invités…

Il en est souvent ainsi des visites ministérielles : elles sont supposées correspondre à un thème précis mais, souvent, elles se font déborder par l'actualité. Celle de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Annie Genevard, en Côte-d'Or, le 7 novembre, en aura fourni une illustration. La ministre venait pour une visite centrée sur l'innovation agronomique et le développement d'alternatives aux produits phytosanitaires afin de protéger les cultures. Il en fut effectivement question, au travers de la visite du Gaec Colson, exploitation en polyculture-élevage laitier de Moloy, au nord de Dijon, puis de la découverte des travaux menés sur la plateforme de recherche de l'Inrae, à Bretenière. Mais la veille, le Président de la République, Emmanuel Macron, en visite officielle au Brésil, avait déclaré qu'il était *« plutôt positif »* face à la conclusion possible de l'accord du Mercosur tant décrié par le monde agricole français.



Reçue au Gaec Colson de Moloy, Annie Genevard a salué la résilience du modèle de polyculture-élevage, notamment lorsqu'il s'appuie sur une forte autonomie fourragère.

« Obtenir des assurances »

La ministre est revenue sur cette déclaration qui a semé un trouble certain dans le milieu agricole : *« La position de la France est claire : le projet d'accord tel qu'il a été signé en décembre 2024 en Uruguay est inacceptable. Nous demandons :*

- *des clauses de sauvegarde qui protègent en cas de perturbations de marchés ;*
- *des mesures « miroir » sur les productions végétales et animales. On doit exiger des pays du Mercosur ce qui est exigé de nos propres producteurs ;*
- *des contrôles pour faire respecter cela.*

La déclaration du Président de la République, le 6 novembre, ne dit pas qu'il faut signer à tout prix. Il dit qu'il faut que nous obtenions des assurances sur les trois points que j'ai cité. Pour l'instant, le compte n'y est pas et s'il y a un moment où nous devons être exigeants, c'est maintenant. » Dans les rangs des agriculteurs présents au Gaec Colson on s'avouait tout de même dubitatif sur les clauses « miroir » et les contrôles qui devraient les accompagner. Les choix stratégiques de l'exploitation de Moloy ont été salués par la ministre, notamment sur son travail en matière d'autonomie alimentaire.

Cours du blé, DNC, prédation…

Au-delà de la question d'actualité du Mercosur, de nombreux autres thèmes ont été abordés lors de cette visite :

- Niveaux des cours en production de blé : Baptiste Colson a alerté la ministre sur les coûts de production du blé, l'effet ciseaux des prix de vente trop bas et la perspective peu réjouissante de l'arrivée du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026. Il pourrait renchérir les engrais de près de 150 euros/t : *« Nous sommes aussi,* précisait-il, *une exploitation engagée avec l'assurance climatique mais aujourd'hui, on se pose des questions, avec les moyennes olympiques des rendements qui diminuent. »* La ministre a annoncé à cette occasion que le système de la moyenne olympique allait être revu dans le but d'allonger la période de référence. *« Trois ans ce n'est pas suffisant… »* reconnaissait-elle. *« Sur le renchérissement des engrais,* poursuivait-elle, *nous allons prendre des initiatives, y compris au niveau européen. Si le MACF se met en place, nous souhaitons un affaiblissement des droits de douane sur d'autres sources d'engrais que ceux importés de Russie. Au prochain conseil agricole européen, l'Irlande va présenter une proposition pour corriger ce problème des prix des engrais. Fondamentalement, la stratégie qui consiste à diminuer le recours aux engrais est bonne, sur les plans environnemental et économique. »* Clément Babouillard, président de la commission Productions végétales de la FDSEA 21, a décrit une situation qualifiée de *« catastrophique »* sur les grandes cultures, d'autant plus en zones intermédiaires : *« On est en train de tuer notre système productiviste. Nous avons de fortes attentes envers le Gouvernement. La fragilisation de nos exploitations se répercute sur nos organismes stockeurs. On rend malade tout un système économique. »* Il était relayé par le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Jacques de Loisy : *« Dans le cadre de la future PAC, un rééquilibrage en faveur des zones intermédiaires serait salvateur. »* Ce dernier a aussi remis à Annie Genevard le Manifeste sur l'Eau présenté fin septembre et qui résulte d'une réflexion sur les usages de l'eau, pour l'agriculture, mais aussi pour d'autres besoins. *« En zones intermédiaires,* précisait Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, *on est des déjà dans des réductions assez drastiques d'usage des produits phytosanitaires. Je me suis installé le 1er janvier 2014 et j'avais alors acheté une tonne d'engrais azoté au même prix que la tonne de blé (170 euros). Aujourd'hui, le blé est toujours à ce prix-là mais la tonne d'engrais azoté est à 390 euros ! Il n'y a plus de rentabilité sur les grandes cultures dans nos zones. Les exploitations se sont diversifiées et ont cherché des solutions mais aujourd'hui il faut redonner une perspective. »* Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté en profitait pour glisser un message sur l'importance du sujet des Paiements pour services environnementaux (PSE) qui doivent être plus valorisés.

- DNC et sanitaire : Antoine Carré est revenu sur cette maladie qui affecte la Côte-d'Or, même si aucun cas n'y a été détecté. Il déplorait une baisse de prix des bovins, alors que la ministre s'était engagée à ce que le blocage de l'export n'ait pas d'impact sur les cours : *« aujourd'hui, nous perdons entre 100 et 150 euros par broutard vendu. Nous vous demandons d'avoir une vigilance particulière face à cette baisse de marché. »* Annie Genevard a précisé la chose suivante : *« J'ai appelé tous les acteurs du commerce, ils ont pris des engagements, ils doivent les tenir, j'y veillerai. »* Elle a également insisté sur l'état psychologique des éleveurs dont les bêtes sont menacées : *« on est parfaitement conscients du traumatisme que peut représenter un abattage lié à la maladie. Je veux saluer les services de l'État qui travaillent sans relâche sur la prise en charge des mesures nécessaires, tout comme les GDS et les vétérinaires. »* Le président de la FDSEA 21 a aussi tenu à l'alerter sur une recrudescence de la FCO qui entraîne de la mortalité chez les veaux.

- La situation de l'élevage ovin et la prédation : Julien Pané, président des éleveurs ovins de Côte-d'Or, a pour sa part, attiré l'attention de la ministre sur les coûts des vaccins FCO, plus les pertes directes et indirectes liées à la maladie. Il fut également question du problème récurrent de la prédation : *« On demande de pouvoir se défendre »* concluait-il avant d'aborder la question des prix de la viande ovine : *« En Europe, on joue tous la même partie, mais avec des règles du jeu différentes ».* Pour Annie Genevard *« le changement récent de statut de protection du loup doit avoir des conséquences sur sa gestion. Nous avons obtenu d'augmenter le quota de loups prélevés, de 19 à 21 % des effectifs. Je veux également qu'il y ait des tirs de prélèvement, que l'on puisse aller chercher le loup lorsqu'il y a un haut niveau de prédation et pas seulement attendre qu'il soit menaçant pour les troupeaux. »*

Berty Robert

« La transition réclame du temps »



Dans le cadre d'une visite consacrée aux alternatives possibles au recours aux produits phytosanitaires, Annie Genevard s'est rendue sur la plateforme d'expérimentation en agroécologie CA-SYS de l'Inrae à Bretenière. Une plateforme de 140 ha mise en place en 2018. 4 systèmes de grandes cultures y sont testés, en lien avec l'agriculture de conservation des sols et l'agriculture biologique. En travaillant sur le sans-pesticide, la plateforme se place volontairement dans un cadre de contraintes fortes qui oblige à innover et chercher des solutions alternatives aux pesticides. Ses systèmes expérimentaux sont conçus avec les agriculteurs dans une logique d'innovation ouverte et avec l'objectif de bâtir des stratégies alternatives aux produits phytosanitaires. Devant la ministre, Stéphane Cordeau, chargé de recherche à l'Inrae, a précisé : *« On étudie le temps que réclame une transition agroécologique. »* La ministre, qui a sollicité l'Inrae récemment pour un rapport sur les impasses de traitements sur certaines productions végétales en est consciente : *« il y a des produits phytosanitaires qui sont les médicaments des plantes et il faut comprendre que la transition réclame du temps. Le monde agricole a déjà beaucoup diminué son recours aux phytos, mais il y a des filières où, pour l'instant, aucune alternative n'est possible. »*

// FOIRE SAINT-MARTIN

89

Un nouveau succès

Ce dimanche 9 novembre, la Foire Saint-Martin battait son plein dans les rues d'Auxerre.

C'est au sein de l'espace agricole, place de l'Arquebuse, qu'Isabelle Joaquina, adjointe au maire d'Auxerre et conseillère départementale de l'Yonne est venue inaugurer la nouvelle édition de la Foire Saint-Martin. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les élus, l'élue d'Auxerre est revenue sur l'histoire de cet événement *« traditionnel, historique, puisque c'est en 1379 que sera instituée la Foire Saint-Martin à Auxerre par le roi Charles V »*, soulignait-elle. *« C'est une foire qui a su se réinventer au fil des années, entre évolution agricole et évolution de la consommation en France »*, poursuivait-elle avant de remercier les syndicats agricoles pour leur participation. *« Nous savons combien il est important de soutenir nos agriculteurs locaux et notamment de reprendre la consommation en circuit court. Cette année, nous vous proposons, grâce au marché de producteurs locaux, de nombreux produits en vente directe »*, a-t-elle précisé en lançant un regard sur l'esplanade. Après avoir fait le tour de la Foire, en citant les 120 ans de l'AJA, la 7e édition de la Soupe des Chefs, et la présence de 150 maisonnées ambulantes et artisans locaux présents au centre-ville d'Auxerre, Isabelle Joaquina laissa la parole à Damien Brayotel, 2nd vice-président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le sourire aux lèvres, il commençait son propos en rappelant les objectifs de cet espace. *« En tant qu'agriculteurs, nous souhaitons créer des échanges avec les citoyens, citadins et consommateurs. Je remercie d'ailleurs mes collègues venus présenter leur production, leur savoir-faire, leur gastronomie avec des produits français et locaux »*, s'exclamait-il, avant d'aborder les enjeux primordiaux travaillés au sein de la Chambre d'agriculture. *« Les organisations agricoles sont présentes aussi pour montrer l'agriculture d'aujourd'hui, avec ses évolutions et ses adaptations. La Chambre d'agriculture travaille avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois sur divers sujets pour l'agriculture de notre territoire. Sur la qualité de l'eau par exemple : une journée de démonstration a été réalisée, avec une quinzaine de matériels afin de mettre en avant des alternatives au désherbage. L'élevage, quant à lui, est malheureusement en régression sur notre zone, alors qu'il est essentiel à nos équilibres et pour faire face au changement climatique. À cela s'ajoute, le constat d'un manque de vétérinaires sur notre territoire »*, a déclaré Damien Brayotel. *« C'est donc en concertation avec les vétérinaires de l'agglomération auxerroise qu'un pôle de santé animal va voir le jour au Lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Nous travaillons également, à la Chambre d'agriculture, sur la production d'énergies renouvelables. C'est l'occasion donc, de montrer que l'agriculture peut à la fois produire notre alimentation, ce qu'elle a toujours fait, et produire de l'énergie sur ces mêmes surfaces agricoles »*, rappelait-il avant de citer la méthanisation ou encore l'agrivoltaïsme comme moyen de produire de l'énergie renouvelable sur des surfaces d'élevage. Avant de conclure cette inauguration, ce fut au tour de Pascal Jan, préfet de l'Yonne de dire quelques mots. *« Depuis que je suis là, l'État a toujours été avec les agriculteurs, nous essayons d'échanger quotidiennement avec les producteurs »*. Le préfet est également revenu sur un fait marquant de l'actualité, la DNC. *« Il y a toujours eu des crises sanitaires, comme cette maladie-là. Pour l'instant, nous ne sommes pas concernés, mais dans l'éventualité où nous devrions l'être, nous saurons aider les éleveurs, comme nous avons pu faire dans le passé »*, annonce-t-il. Pascal Jan en a profité également pour revenir sur le sujet du Mercosur et a notamment annoncé qu'une réunion à la Préfecture est prévue d'ici une quinzaine de jours.



À l'occasion de la Foire Saint Martin, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Damien Brayotel, 2nd vice président à la CA89, Charles Baracco, président des JA de l'Yonne et Gilles Demersseman, conseiller régional faisaient le tour des producteurs locaux.



L'Artisan d'Othe était présent à la Foire Saint Martin.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne est allé saluer Roger Rabuat.



Au cours de la foire agricole, une parade a été réalisée pour célébrer les 120 ans de l'AJA.



Damien Brayotel, 2nd vice président à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne a souhaité remercier les producteurs présents.



Isabelle Joaquina, adjointe au maire d'Auxerre a réalisé un discours d'inauguration.

La 7e édition de la Soupe des Chefs

Cette année, le Lions Club Phoenix d'Auxerre est revenu pour une 7e édition au profit de l'Association « Enfant Cancer Santé ». Avec près de deux points de vente, l'association icaunaise a réalisé un partenariat avec sept restaurateurs différents, dont le Soleil d'Or, la Pause Gourmande, Cuisine Mood, Le Moulin de la Coudre, Festins de Bourgogne, L'ilojoh et la Bouillon Auxerrois. La confection des recettes de soupe et la mise en bouteille sont réalisées quant à elle par Festins de Bourgogne. *« En vendant des tickets de tombola, des capsules de café ainsi que de la soupe, nous avons pour objectif de récolter des fonds pour la recherche de la lutte contre le cancer des enfants »*, confie Vincent Degy, président du Lions Club Phoenix d'Auxerre.

Charlotte Sauvignac



// BIEN DANS SES BOTTES

« Cette formation m'a ouvert les yeux »

La formation « Bien dans ses bottes », organisée par la FDSEA de l'Yonne, réouvre ses portes le 24 novembre prochain. Deux anciens stagiaires ont souhaité témoigner sur leurs expériences.

Pour Mickaël, cette expérience date de l'an passé, et a été *« révélatrice »*. Même si, *« au début, je n'étais pas partisan, pour la simple et bonne raison, que je n'ai pas intégré le monde agricole directement. J'ai commencé par être commercial dans le domaine agricole »*, confie-t-il. Petit-fils et fils d'agriculteur, Mickaël confie avoir *« toujours eu l'agriculture en moi »*. Grâce à son activité en tant que salarié, dès la sortie d'études, *« j'ai toujours eu le sentiment que j'étais différent, que j'avais une facilité à m'ouvrir aux autres »* et *« ça m'a forgé au monde extérieur, à sortir du monde agricole et surtout de l'exploitation familiale »*. En reprenant une exploitation agricole voisine à celle de son père, en 2021, Mickaël a d'ailleurs souhaité *« se différencier »*, en *« prenant son indépendance »*, car *« nous n'avions pas les mêmes idées avec mon père et je préférais être maître de mes décisions »*, se souvient-il. En 2022, *« j'ouvre également une entreprise de prestation de services agricole et BTP »*. Pour cet agriculteur, tout s'accélère en 2024 lorsque son père part à la retraite et *« reprend l'exploitation familiale »*. À ce moment-là, *« tout allait bien »* mais en discutant avec un ancien stagiaire de la formation, Fabrice, l'idée a germé dans sa tête. L'élément déclencheur a été *« lorsque ma conjointe a souhaité que l'on se sépare »* annonce-t-il et ajoute que, *« je me suis dit, allez, je me lance»*. En partant à l'aventure, Mickaël *« ne s'attendait à rien »* mais *« l'enchaînement de plusieurs choses, que ce soit dans le cadre professionnel ou personnel, a fait que j'ai franchi le pas. Même si je suis convaincu que c'est l'aspect personnel qui a été l'élément déclencheur »*. Lorsqu'il a fait ses premiers pas au sein de la formation, l'agriculteur a retrouvé de nombreux visages familiers, et cela *« a été un peu stressant, car souvent on veut préserver notre environnement professionnel, cela fait partie de notre intimité. On ne connaît pas l'état d'esprit des autres stagiaires et au début j'avoue que cela m'a un peu retenu »*, confesse-t-il. Pourtant, *« lorsque le premier stagiaire a ouvert la bouche, cela a été renversant, bouleversant, dois-je même dire »*, témoigne-t-il, avant d'ajouter que *« ce témoignage a cassé les codes et les préjugés, il n'existait plus aucune barrière entre chaque participant. Le stagiaire a emmené les autres dans la délivrance ou même, devrais-je dire, dans la libération de la parole »*.



La formation « Bien dans ses bottes » débute le 24 novembre prochain.

FDSEA 89

Le poids familial

De son côté, Fabrice, a suivi la formation en 2016, et se souvient encore de l'instigatrice de la première session, Marianne Ranque, *« qui avait entendu parler d'une formation sur le développement personnel agricole, notamment d'un nom, celui de Jean-François Mathieu qui exerçait dans le Cantal »*, se remémore-t-il. Et c'est lors de ce coup de fil que *« Marianne m'a inscrit à la formation. Elle m'avait dit que si j'avais appelé, c'est qu'il y avait une raison, et avait donc noté mon nom sur la liste de stagiaires »*, explique-t-il, souriant. Tout comme Mickaël, Fabrice a repris l'exploitation familiale en grandes cultures. À une différence près. *« J'ai travaillé avec mes parents, en sortie d'études. En parallèle des céréales, nous avons eu une production de canards pendant une vingtaine d'années. Et pour tout dire, je n'aimais pas les canards, alors conseiller les clients sur un produit que je ne cuisine pas au quotidien, c'était vraiment quelque chose de pas évident »*, confie-t-il. Il se souvient encore *« de la période intensive dans laquelle on se trouvait »*. En 2008, lorsque ses parents partent à la retraite et que l'élevage de canards prend fin, Fabrice ressent *« un vide au niveau du travail. Il fallait de l'activité, sinon ça n'allait pas »*, confie-t-il. Enfin, *« ça m'allait bien de me poser un petit peu, de calmer la cadence, même si, il ne faut pas trop non plus, parce que j'avais la peur de ne plus bien faire du coup, et cela faisait partie des sentiments sous-jacents »*, analyse l'agriculteur. À cela s'ajoute la vie de famille. Lorsque *« ma femme et mes enfants partaient en vacances et que je me retrouvais seul pendant les moissons, j'étais hyperconcentré sur le travail. Il faut également dire que je n'étais pas très agréable, car j'étais stressé, par rapport aux conditions climatiques et au timing pour récolter les cultures »*, se souvient-il. En faisant partie des premiers stagiaires à suivre la formation « Bien dans ses bottes », Fabrice, se retrouve face à l'inconnu. *« Jean-François Mathieu, lui, était vraiment dans l'émotion. Moi, ça m'a interpellé tout de suite »*, confie-t-il.

Se lancer dans l'aventure

De fil en aiguille, Mickaël confie que *« les formateurs nous ont mis en confiance »*, et que cela a permis de comprendre que *« nous avons tous une histoire qui nous est propre. Le point de départ, reste l'aspect professionnel, mais on se rend vite compte que c'est l'aspect personnel qui rentre le plus en ligne de compte »*. Pour lui, *« la grosse similitude de nos histoires reste le fait qu'il existe un problème entre les générations »*. En ce qui le concerne, c'est la relation avec son père qui l'affectait. *« Au moment de la récolte, nous avions quelques altercations sur le plan professionnel, ce qui m'affectait sur le plan personnel. J'en avais marre de ne pas être considéré comme une personne responsable »*, avoue-t-il. En travaillant avec Jean-Luc Marx et Sandrine Eidelstein, *« nous avons appris à voir les choses différemment et à détenir les outils pour pouvoir me faire comprendre dans ma façon de voir les choses »*, explique-t-il. Fabrice, lui, confie que *« Jean-François était dans une autre posture. Il m'a tellement apporté. Pour quelqu'un comme moi, qui n'a pas énormément confiance en lui, je me suis vraiment accroché à lui »*. Ce qui a permis à Fabrice de sentir les effets et *« de poser un cadre »*. Comme Mickaël, la relation avec son père jouait un rôle important dans son quotidien. *« Nous avions des objectifs à atteindre lors de la formation. Et l'un d'eux était de prendre mes parents dans les bras »*, confie-t-il. Il se souvient encore du bien que ça a pu lui faire, car *« j'avais un besoin à ce niveau-là. C'est quelque chose qui m'a vraiment soulagé. J'ai également proposé à mes parents d'instaurer une règle : se faire la bise tous les matins, lorsque nous nous voyons »*, témoigne-t-il. Faire évoluer sa relation avec son père c'est ce qui a permis d'améliorer la situation. Même ses enfants ont pris les choses en main et cela a permis de *« créer un changement, tranquillement, pour que ce soit en accord avec mon état d'esprit »*, explique-t-il. En plus d'une relation conflictuelle avec son père, Mickaël, lui, a subi *« un traumatisme »*, c'est-à-dire *« la séparation avec mon ex-conjointe, car je n'en étais pas le décisionnaire. Il y a eu la culpabilité qui est entrée en ligne de compte. L'aspect personnel a eu un énorme impact. J'ai beaucoup travaillé sur mes attitudes, ma façon de parler, car cela a joué sur la relation avec mon ex-conjointe, sur la relation avec mon fils, ainsi que sur celle avec mes parents »*, confie-t-il. Mickaël a donc pris la décision quasi immédiate d'assister à des séances chez un psychologue, *« pour la toute première fois de ma vie »*, en parallèle de la formation. *« Je ne me sentais pas en accord avec moi-même ainsi qu'avec mes valeurs, je voulais être la meilleure version de moi-même. Il est important de savoir se remettre en cause pour avoir la meilleure appréciation d'une situation »*, confie-t-il.

Un avant… et un après

Depuis 2016, Fabrice croque la vie à pleines dents. *« C'est super important de se rendre compte qu'on n'est pas seul »*, confie-t-il avant d'ajouter que la *« force du collectif »* a joué énormément dans le tournant de cette aventure. *« Il faut essayer d'avoir une perception particulière du bonheur, et souvent ça se traduit par les petites choses du quotidien »*. Être bien dans ses bottes, *« c'est lorsque l'on a l'impression d'aller bien, mais qu'on pourrait aller mieux »*, avoue-t-il. Depuis, il exprime le fait que *« cela permet de donner une autre vision des choses, de prendre du recul, pour être encore mieux »*. De son côté, sa famille et ses enfants expriment quotidiennement *« le fait qu'il y ait eu un avant et un après »*. Pour donner un point de détail, *« avant la formation, quand je rentrais et que je voyais que les chaussures des enfants n'étaient pas rangées, je me mettais en pétard. Parce que, par principe, il fallait que tout soit bien rangé »*, confie-t-il. Et *« au bout de deux jours de formations, les chaussures, soit je les rangeais moi-même soit je ne disais rien. Et puis au bout d'un moment, il y avait tellement de chaussures qu'on ne pouvait plus passer, donc quelqu'un s'occupait de ranger »*, sourit-il. *« C'est bête, mais le fait de ne pas se mettre en colère, de laisser passer, ou de communiquer, apporte un effet complètement différent »*. Prendre du recul, c'est aussi *« redéfinir où sont ses priorités, et c'est celles-ci qui sont les plus importantes »*, confie Fabrice, en souriant. Après avoir défini un cadre, Fabrice s'attelle à *« faire des piqûres de rappel de cette formation, car ce n'est pas une fin en soi, et on est vite réabsorbés par cette jungle ambiante »*. Tout comme Fabrice, Mickaël, continue de faire des formations complémentaires. *« Je me suis révélé, aujourd'hui, dans le développement personnel »* et *« j'ai envie d'avancer, d'évoluer, de considérer l'humain au centre de tout, et donc, de travailler pour soi »*. Après des moissons réussies, Mickaël a le sourire. *« Aujourd'hui, mon fils me dit que j'ai évolué, qu'il le ressent dans notre relation, et ça me fait du bien. J'ai inculqué à mon fils, des étapes clés que l'on a appris à la formation, comme les trois kiffes du jour, pour lui permettre de toujours voir les choses du bon œil. En ce qui concerne mes parents, ils ne me le disent pas, mais les outils me permettent de mieux appréhender le travail. Ce sont les proches qui s'en sont rendu compte, et c'est le plus important »*, déclare-t-il. Pour Mickaël et Fabrice, ce sont les relations familiales qui ont été la raison principale de leurs venues. Pour autant, au vu des charges actuelles que subie la profession agricole, quel que soit le secteur d'activité, la formation « Bien dans ses bottes », *« peut également permettre d'aider à vivre ces situations plus sereinement »*, conclut Fabrice.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

La formation se déroulera à Auxerre sur une durée totale de six journées, réparties en trois sessions de deux jours aux dates suivantes :
- 24 et 25 novembre 2025 ;
- 13 et 14 janvier 2026 ;
- 10 et 11 février 2026.
Au cours des six jours, les stagiaires seront formés entre 9 h-17 h. Cette formation est financée par VIVÉA pour les ressortissants à jour de leur cotisation ou disposant d'un échéancier, ce qui la rend gratuite pour ces participants. Pour les non-ressortissants VIVÉA, le coût de participation est de 1 260 €. Les sessions seront animées par Jean-Luc Marx et Sandrine Eidelstein. Enfin, une prise en charge du service de remplacement par la MSA est également possible. Pour s'inscrire : vous pouvez prendre contact avec Léandre Vocoret, animateur à la FDSEA 89 au 06 35 81 34 15 ou par mail : leandre.vocoret@fdsea89.fr. À noter que : cette formation est à destination de tous les agriculteurs, qu'ils soient adhérents de la FDSEA ou non.

// SERVICE DE REMPLACEMENT

58 Une journée pour souder les équipes

Salariés, élus et administrateurs du Service de remplacement de la Nièvre et du Groupement d'employeurs se sont retrouvés au parc « Les Z'accrochés » pour une journée dédiée à la cohésion d'équipe. Au programme : accrobranche, jelly-ball et repas partagé.

Ce fut un moment convivial mais surtout utile qui a permis de prendre le temps d'échanger entre collègues, mieux se connaître et rappeler le sens d'utilité publique de deux structures qui, au quotidien, soutiennent la continuité de travail dans les exploitations. Derrière l'image ludique de l'accrobranche, la journée avait un objectif concret : renforcer les liens entre les équipes qui interviennent toute l'année pour répondre aux aléas de la vie des agriculteurs (accident, maladie, congés, formations, pics de travail). Mieux se connaître, c'est gagner en efficacité sur le terrain, partager des pratiques, et fluidifier la coordination entre les missions de remplacement et les mises à disposition proposées par le groupement d'employeurs.



Une journée conviviale était organisée à Sauvigny-les-Bois pour souder les équipes au service des fermes nivernaises.

Deux outils complémentaires au service du terrain

Le Service de remplacement garantit la continuité de l'activité quand l'exploitant doit s'absenter ; il sécurise ainsi les troupeaux, les cultures et le planning. Le Groupement d'employeurs propose, lui, des mises à disposition de salariés sur plusieurs fermes, permettant d'ajuster les temps de travail, de partager des compétences rares et de lisser la saisonnalité. Ensemble, ces deux leviers répondent à un même enjeu : conforter l'emploi agricole local et offrir des solutions simples, réactives et sécurisées aux exploitants comme aux salariés. Les témoignages recueillis sur place rappellent la richesse de ces métiers : polyvalence, apprentissages permanents, proximité humaine. Intervenir chez des agriculteurs aux systèmes différents, s'adapter aux pratiques de chacun, progresser techniquement tout en rendant service : autant de motivations qui ressortent des échanges. Cette diversité, alliée à un cadre collectif, favorise la montée en compétences et l'employabilité sur le long terme. Forte de cette dynamique collective, la Nièvre poursuit son cap : professionnaliser les parcours, sécuriser l'emploi de proximité et répondre au plus près des besoins des exploitations. Le message est clair : le Service de remplacement et le Groupement d'employeurs recrutent et accompagnent celles et ceux qui souhaitent exercer un métier concret, utile et évolutif au cœur des fermes. Exploitants, salariés ou candidats : rapprochez-vous des équipes locales pour échanger sur les besoins et les modalités d'intervention.

SR58

Contacts : Service de remplacement de la Nièvre : 03 86 93 40 93 - service.remplacement58@yahoo.fr GED Agri Rural 58 : 03 86 93 40 27 – gedagrirural@gmail.com

Paroles de terrain

- **Denis Juste, agent de remplacement au Service de remplacement de la Nièvre**

Comment vous sentez-vous par rapport à votre métier, votre activité et au sein du service de remplacement ? *« Très bien, je viens rendre service aux agriculteurs qui en ont besoin, que ce soit pour une blessure, ou pour simplement apporter un peu d'aide avec les animaux. Cela va faire deux ans que j'y suis, et j'y suis très bien, j'aime bien le contact humain, aider les gens, je trouve vraiment tout ce qu'il me faut et c'est vraiment intéressant, très gratifiant, j'apprends beaucoup et je profite de l'expérience de tous les agriculteurs chez qui je vais parce que tout le monde apporte quelque chose. C'est une chose qui m'intéresse aussi, c'est de s'adapter à chaque agriculteur même si les bases sont les mêmes il y a toujours une différence, c'est donc une richesse au niveau de la connaissance, cela fait deux ans que j'y suis et j'irai jusqu'au bout ».*

Que diriez-vous à quelqu'un qui souhaiterait s'investir au service de remplacement ?

« Il faut y aller sans problème si vous êtes quelqu'un qui aime partager, travailler, le contact humain, qui aime découvrir et qui n'apprécie pas la routine, le service de remplacement est parfait pour ça ».

- **Sébastien Aurembout, ouvrier agricole au Groupement d'employeur de la Nièvre**

Quel est votre ressenti par rapport au groupement d'employeur ?

« Un emploi parfait. Quand on a un souci, les personnes derrières nous écoutent, sont là pour entendre nos besoins et répondent à nos attentes ».

Recommanderiez-vous le Groupement d'employeur ?

« Parfaitement oui, c'est une expérience à vivre et il faut essayer ».

// SOLIDARITÉ

58 Dans la Nièvre, une récolte solidaire de légumes avec Solaal

Solaal Bourgogne-Franche-Comté, l'association qui milite pour les dons alimentaires agricoles, a organisé, le 4 novembre une récolte de légumes avec une classe de 1re Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav) du lycée agricole de Challuy, au Jardin de Marigny. À cette occasion, 353 kg de légumes ont été ramassés : tomates, blettes, poireaux, carottes, poivrons, salades, betteraves, radis, courges. Pendant deux heures les 18 élèves de la classe n'ont pas chômé ! Tout le monde s'est ensuite rendu à l'épicerie solidaire de l'Association acteurs solidaires en marche (Asem) de Nevers. Le groupe a été accueilli par Cécile Mathiaud, la directrice. Les élèves ont pu remettre les produits récoltés le matin à l'épicerie, visiter le magasin et ses réserves. Ce fut l'occasion pour eux de découvrir le fonctionnement de l'aide alimentaire. L'épicerie accueille chaque année plus de 2 500 familles, ce qui représente plus de 6 200 personnes. Cette journée solidaire s'est terminée par un temps de bilan et de réflexion puisque l'objectif était de concevoir un atelier qui sera animé par les élèves lors de la journée de l'Alimentation organisée le 20 novembre par leur lycée. Cet atelier ludique a pour thème l'alimentation solidaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Solaal BFC a permis la coordination entre le lycée, la productrice et l'épicerie sociale.





// FÊTE DE L'ÉLEVAGE

58 À Cercy-la-Tour, la fête quand même...

Cercy-la-Tour a tenu sa fête de l'élevage, malgré les restrictions dues à la DNC. La capacité d'adaptation a compensé l'absence des bovins et l'enthousiasme du public et des juges (dont certains internationaux) a fait le reste.



Grâce à un écran géant et à la mobilisation des organisateurs et des juges qui sont allés voir les bêtes dans les fermes, le concours a pu se tenir, sans bovins présents.

Savoir s'adapter, en agriculture, c'est une seconde nature. L'édition 2025 de la Fête de l'Élevage de Cercy-la-Tour l'a prouvé. Organisé sur une seule journée, samedi 8 novembre, l'évènement nivernais a tenu son concours charolais… malgré l'absence totale de bovins sur place, en raison des risques sanitaires liés à la DNC.

Pour contourner l'obstacle, les organisateurs n'ont pas hésité à s'équiper d'un grand écran et à partir, caméras et appareils photo en main pour aller faire des images, dans les élevages, des 145 animaux présentés au concours. *« Nous n'avions pas les animaux, mais nous avions les éleveurs et les juges,* explique Frédéric Renaud, président du comité d'organisation. *Trois équipes de juges ont tourné en fermes les 6 et 7 novembre, auxquels s'ajoutaient l'équipe du trophée international et un juge pour le trophée viande. En tout, cinq équipes de juges ont tourné dans les jours précédents la fête. Ils avaient un planning de dingue ! Nous avons eu de super retours de ces juges qui sont des gens passionnés. Ils étaient contents de leurs tournées et des animaux qu'ils avaient vus. »*

Les attentes des étrangers

De plus une délégation hongroise et une autre de République tchèque étaient présentes. *« La vente aux enchères organisée dans le cadre de la fête par Simon Genetic attire beaucoup d'acheteurs étrangers,* poursuit Frédéric Renaud, *nous avions à cœur de les mettre en avant, dans le but de comprendre leurs objectifs de sélection. La charolaise est une race qui s'adapte très bien aux conditions climatiques parfois rudes de la Hongrie. Ils cherchent de la rusticité, du sans-cornes, de bons aplombs, des saillies faciles… nous avons eu des échanges très riches avec eux. On remet un trophée international pour mettre en lumière la manière dont différents pays abordent la Charolaise et pour faire comprendre ces attentes aux éleveurs. »*

La fête a, certes, attiré un peu moins de monde que d'habitude mais cela reste très relatif (près de 500 repas ont tout de même été servis à midi). Tout cela s'est terminé par un apéritif convivial devant la retransmission du match de rugby opposant la France à l'Afrique du Sud.

Berty Robert



Même sans bovins, Cercy-la-Tour reste un rendez-vous très populaire.



Parmi les prix remis, un trophée international, en présence de délégations hongroise et tchèque.



La « cantine » a fait le plein avec près de 500 repas servis.

Dans le cadre d'un tirage au sort sur le stand de Terres de Bourgogne, deux vestes ont été remportées par :
- Jean-Paul Laborde, de Cercy-la-Tour
- Jauffrey Mandine, de Saint-Léger-des-Vignes

Le palmarès

Prix d'honneur mâles inscrits :
- 1er : As de cœur (Gaec Froidurot)
- 2e : Aerobic (Gaec Deboux)
- 3e : Athos (EARL Batho)

Prix d'honneur veaux automne inscrits :
- 1er : Vaillant P (Gaec du Contour)
- 2e : Aramis (F. Giraud)

Prix de championnat femelles junior :
- 1re : Amélia (EARL J-M. Bonnet)
- 2e : Altesse PP (François Lucand)

Prix d'honneur taureau senior :
- 1er : Totem (D. Perraudin)

Prix d'honneur taureau junior :
- 1er : Venezuela (Gaec Langillier)

Prix de championnat taureau :
- 1er : Totem (D. Perraudin)

Trophée sans corne :
- 1er : Amoureux (EARL J. et V. Giroux)

Trophée Claude Bouche-Qualités bouchères :
- 1er : Aramis (Gaec Charetier)

Prix de la ville de Cercy-la-Tour :
- 1er : Astéroïde (Gaec Chaize)

Trophée international :
- Mâle : Aramis (F. Giraud)
- Femelle : Altesse PP (François Lucand)

Concours taureaux adultes :
- 1er : Totem (D. Perraudin)
- 2e : Unsoin (J-C Sotty)

Taureaux de 18 mois section 1 :
- 1er : Vauban (Gaec Comeau)
- 2e : Vercors (Gaec J-M et M. Poupon)
- 3e : Velours (Gaec Pornet)

Taureaux de 18 mois section 2 :
- 1er : Volt (EARL J. et V. Giroux)
- 2e : Valjean (EARL A. Beauzon)

Taureaux de 18 mois section 3 :
- 1er : Venezuela (Gaec Langillier)
- 2e : Valjean (SCEA Elevage Martin)
- 3e : Vertueux (EARL Lordey)

// À LA FOIRE DE DIJON

21 Une Ferme de Côte-d'Or sans bovins mais pas en vain

Certes, l'absence de bovins pour cause de DNC enlevait un peu de la dimension de ce rendez-vous agricole annuel en plein Dijon, mais la Ferme de Côte-d'Or a su compenser en jouant à fond son rôle pédagogique : plus de 1 600 enfants y ont été accueillis en trois jours. Ce fut aussi le lieu d'annonces en lien avec l'avenir des filières d'élevage.

Du 6 au 9 novembre, la Ferme de Côte-d'Or aura tenu son rang de complément à la Foire gastronomique de Dijon. Trois jours durant, ce mini-salon de l'agriculture départementale aura été fidèle à sa vocation première : présenter aux visiteurs, en plein Dijon, un aperçu de la diversité agricole locale. Avec une difficulté supplémentaire cette année : l'absence de bovins, pour cause de Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Certes, l'ambiance y perdait un peu mais de nombreux animaux étaient, malgré tout, bien présents : les chevaux de trait auxois, des lapins, des porcs, des ovins, des caprins, des ânes… largement de quoi attirer le chaland, et en particulier les enfants. Ils furent plus de 1 600 à être accueillis dans cette ferme éphémère, pilotée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avec le soutien du Conseil départemental. Sur la DNC, lors de l'inauguration de la Ferme Côte-d'Or, le 6 novembre, Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, est revenu sur les opérations de vaccination en cours et sur la solidarité qui s'est mise en place pour faciliter, autant que possible, ces opérations.



François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, a rendu un hommage particulier aux jeunes agriculteurs du département.



Les JA ont mis en vente à l'occasion de la Ferme Côte-d'Or, leur traditionnel calendrier qui fait la part belle aux enfants cette année.



Julien Pané, président des éleveurs ovins de Côte-d'Or, a attiré l'attention de François Sauvadet sur les inquiétudes qui traversent cet élevage aujourd'hui (prédation, baisse des prix...).



La Ferme Côte-d'Or aura accueilli 1 600 enfants entre le 6 et le 9 novembre.

Esprit de responsabilité

Denis Bruel, secrétaire général de la Préfecture, a salué l'esprit de responsabilité des éleveurs du département qui ont joué le jeu malgré les fortes contraintes instaurées sur la zone réglementée du sud-est du département, interdisant tout mouvement de bovins. *« Le taux de vaccination*, soulignait-il, *est aujourd'hui* (jeudi 6 novembre N.D.L.R.) *estimé à 80 % »*. Rappelons que sur la zone dite, 16 200 bovins étaient à vacciner. *« On a véritablement travaillé de manière collective sur cette question, entre les services de l'État, le GDS et la Chambre d'agriculture et ce fut très appréciable »* poursuivait le secrétaire général. François Sauvadet, président du Conseil départemental, en a aussi profité pour souligner le rôle important, dans un tel contexte sanitaire chahuté, du laboratoire départemental. Il a annoncé qu'il allait proposer à l'assemblée du département de se prononcer sur une subvention d'équilibre de 2 millions d'euros à destination du laboratoire, auquel s'ajoute un projet d'extension du laboratoire pour un budget, là aussi, de l'ordre de 2 millions d'euros : *« C'est un investissement*, précisait François Sauvadet, *que nous souhaitons faire pour préserver nos filières agricoles et c'est un acte de foi dans l'avenir. »*

Berty Robert

Un grand concours inter-races en 2027

C'est à l'occasion de l'inauguration de la Ferme Côte-d'Or que l'union des races du département a annoncé l'organisation d'un grand concours inter-races, en avril 2027, à Beaune, un peu sur le modèle de ce qui avait été organisé à Pouilly-en-Auxois, il y a 18 mois. Michel Menestrier, président du syndicat de la Simmental de Côte-d'Or en a fait l'annonce en précisant que ce projet traduisait une *« envie de rebondir »* des éleveurs bovins face aux soucis sanitaires. *« Les races laitières et les races allaitantes de tous les éleveurs côte-d'oriens seront réunies à cette occasion. Le concours donnera lieu à un National Brunes. Il y aura peut-être également un grand concours national pour la Simmental. »* Ce sera aussi l'occasion de marquer le centenaire du syndicat de la Simmental. L'ensemble des filières agricoles devraient être représentées à cette occasion, avec les fromage, le pain et le vin.



Les éleveurs qui s'investissent dans le projet de grand concours inter-races de 2027.

// TRANSMISSION

Une charte régionale et un jeu pour y voir plus clair

La Quinzaine de la transmission-reprise se tient du 14 au 28 novembre. Un rendez-vous qui s'inscrit dans le contexte de l'établissement d'une charte définissant les enjeux principaux en matière de transmission et les engagements qui en découlent.



La charte régionale à la transmission donnera lieu à un évènement organisé à Dijon en mars 2026.

Dans les dix prochaines années, près d'un quart des exploitations agricoles de Bourgogne Franche-Comté (BFC) sera concerné ou impactées par un départ en retraite. 64 % des exploitants ne sont pas encore prêts à transmettre ou ne savent pas quel sera le devenir de leur structure [1]. C'est en prenant en compte ces perspectives que la Chambre régionale d'agriculture de BFC a souhaité mettre en place une charte régionale à la transmission. Celle-ci a déjà été signée par la Safer, les JA, la MSA et les Chambres d'agriculture départementales. Mais d'autres partenaires, concernés de près ou de loin par les problématiques de la cession d'exploitation, peuvent encore se joindre au mouvement de soutien aux grands principes qui y sont exposés. C'est la raison pour laquelle un événement particulier sera organisé en mars 2026 à Dijon autour de cette charte. Mais dans l'immédiat, ce document donne aussi un relief particulier à la Quinzaine de la transmission-reprise qui va se tenir du 14 au 28 novembre. Ce rendez-vous annuel met à chaque fois en lumière l'importance de bien anticiper et préparer la cession de son exploitation agricole. La charte régionale résulte d'un travail entamé en 2022 lorsqu'a été créé le « Cap Transmission » : *« le but*, explique Amélie Fercoq, conseillère transmission à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *était de réunir des élus JA et des Chambres, des conseillers, qui travaillent au quotidien sur ces questions de transmission pour élaborer un plan d'actions. »*

Cinq actions concrètes en ont découlé : la charte, des guides de mise en relation (cédant-repreneur/repreneur-cédant), l'outil d'aide à la réflexion « Atout Transmission », et la prestation Pack Carrière, en cours de développement.

Grands principes

La charte régionale officialise un certain nombre de principes qui doivent favoriser les transmissions-reprises :

- inciter et contribuer au maintien d'exploitations transmissibles, en faveur du renouvellement des générations et pour le maintien de territoires vivants et dynamiques ;
- identifier, sensibiliser les exploitants sur la transmissibilité de leurs exploitations et sur les dispositifs d'accompagnement existants ;
- sensibiliser les futurs cédants sur la prise en charge des aspects humains comme facteurs de réussite lors de leur cessation d'activité ;
- faciliter les transmissions d'exploitations individuelles ou sociétaires grâce à un accompagnement adapté et proactif des futurs cédants ;
- mobiliser l'ensemble des interlocuteurs nécessaires au processus de transmission ;
- adhérer à une vision commune sur les conditions de transmission des exploitations, et notamment sur l'estimation d'un prix de cession « juste », en accord avec les objectifs concertés des cédants et des repreneurs ;
- encourager des transmissions vers des modèles de production différents ou évolutifs, comparativement à l'exploitation d'origine.

La prise en compte des aspects humains, des orientations techniques précédant la transmission, des aspects économiques et des entourages professionnels et personnels sont donc les piliers sur laquelle cette charte s'appuie.

Berty Robert

(1) Source Agreste-recensement agricole 2020.

« Atout transmission »



L'outil « Atout transmission » se présente comme un plateau de jeu avec des cartes. Sur ce plateau sont présentées quatre thématiques (Mes propriétaires, Ma famille, Mes voisins, Mes associé(e) s). Le jeu formalise des questions qui ont été élaborées par des conseillers transmission des Chambres d'agriculture de la BFC. Il est centré sur l'environnement proche du cédant. ***« Les cédants qui participeront à ce jeu,*** **explique Amélie Fercoq,** ***piocheront une carte et seront amenés à voir si, sur telle ou telle question, ils doivent s'y pencher, c'est en réflexion ou c'est réglé. L'intérêt de cet outil c'est qu'il permet d'avoir rapidement une vision d'ensemble sur la manière dont on est plus ou moins avancé dans son projet de transmission, et quels sont les domaines sur lesquels on doit plus ou moins travailler. »*** **Cet outil est utilisé depuis un an dans le cadre des journées de préparation à la transmission.** ***« C'est même un outil qu'un cédant pourrait utiliser en famille, avec ses enfants, son conjoint. Cela permet à chacun de se poser les questions utiles autour de cette problématique de la cession, d'amplifier la réflexion et même de se projeter. »***

// COMMERCIALISATION

Identité Céréales fête ses 30 ans !

Le mardi 18 novembre prochain, Identité Céréales fêtera ses 30 ans en compagnie de ses partenaires, qu'ils soient agriculteurs ou meuniers. Deux des plus anciens collaborateurs ont souhaité témoigner en sa faveur.

Située à Chablis, Identité Céréales, structure de petite taille, est spécialisée dans la transaction en direct ferme. L'objectif principal est de *« proposer une gamme complète de céréales, que ce soit du blé ou des produits bien spécifiques »*, affirme Fabien Maurice, responsable d'Identité Céréales, avant d'ajouter que *« tout est sourcé, du champ à la meunerie »*. Au fur et à mesure, Identités Céréales s'est étendu au-delà des frontières icaunaises, en passant de la Marne jusqu'au Jura, dans la Nièvre ou encore au Puy de Dôme.

Cette année, Identité Céréales fêtera ses 30 ans au Domaine Alain Geoffroy, à Beine dans l'Yonne. Pour cet anniversaire, les partenaires sont conviés le mardi 18 novembre, à participer à une matinée enrichissante, en compagnie de Sébastien Abis, chercheur associé à l'Iris, directeur du club Demeter et auteur de plusieurs ouvrages dont *Géopolitique du blé* et *Veut-on nourrir le monde ?* Vincent Mignot, meunier situé à Vaux-sur-Poligny dans le Jura, fait partie de l'un des plus anciens collaborateurs. *« Je cherchais un partenaire de confiance. Michel, le père et par la suite Fabien connaissent bien les producteurs avec lesquels ils travaillent »*, explique-t-il. Crée en 1920, la Minoterie Mignot travaille en collaboration avec Fabien Maurice car *« j'ai besoin de variétés spécifiques en blé ou d'autres mélanges meuniers. Il me met la variété adéquate par rapport à mes exigences, et ça c'est positif, c'est une question de confiance »*, confie-t-il. Conscient qu'il n'a pas toujours l'occasion de rencontrer les agriculteurs avec lesquels il traite, Vincent Mignot est content *« qu'un sourcing soit réalisé et que l'on puisse directement remonter à la ferme »*, car *« le consommateur a une forte demande à ce niveau-là et le travail de Fabien permet d'être serein. Au-delà de cet apport, cela nous permet de valoriser notre territoire et les producteurs locaux »*, ajoute-t-il. Ces produits-là, et Vincent Mignot insiste, *« ce sont des produits de qualité qui viennent pour la plupart de Côte d'Or, de l'Yonne, et de la Nièvre »*, car *« en général, ce sont des territoires qui ont des blés de très bonnes qualités, ils sont très bons pour ça »*. Avant de choisir les cultures, *« le responsable réalise une échantillothèque de tous les producteurs, il réalise un énorme travail au niveau de la moisson, il identifie tous les lots, ce qui permet de nous orienter un maximum »*. À cela s'ajoute le fait que *« Fabien Maurice fait bien l'interface aussi entre la demande des producteurs, y compris leurs contraintes, pour que l'on arrive à réaliser des compromis et des objectifs réalisables sur le long terme »*. Et pour que tout puisse être bien acheminé, *« Identité Céréales s'occupe également de la logistique, il trouve lui-même des transporteurs pour approvisionner le moulin »*. Bien évidemment, le meunier travaille avec d'autres partenaires comme les coopératives agricoles, mais la collaboration avec Identité Céréales vient *« en complément »*.

« Je n'ai jamais été déçu »

De son côté, Pascal Rousseau, céréalier à Suilly-la-Tour dans la Nièvre, fait également partie de ses partenaires de longue date. Situé à proximité du bord de Loire, ce céréalier cultive *« du blé, de l'orge d'hiver, du colza, en ce qui concerne les cultures classiques »*. Il a également voulu se diversifier en produisant *« des cultures à destination de l'oisellerie, comme le tournesol ou le millet jaune »*, ou encore *« de la coriandre, du persil, du trèfle d'Alexandrie, du trèfle incarnat, et lorsque le climat est bon, de la betterave rouge et de la chicorée »*.

En ce qui concerne sa collaboration avec Fabien Maurice, Pascal Rousseau produit des *« variétés de blés anciens, souvent assez recherchées par les meuniers »*, ainsi que *« du colza, en fonction de la demande des fournisseurs »*. Il a d'ailleurs, à cette occasion, rencontré Vincent Mignot à plusieurs reprises *« pour visiter son moulin »*. En plus de ces partenariats, Pascal Rousseau établit de nombreux contrats avec de grands groupes, comme Lu Harmony, depuis longtemps, ce qui lui permet *« de tenir des contrats sur le long terme »*. Acquis en 2012, lorsque Pascal Rousseau était chez Identité Céréales, ce contrat demande *« une production de gros volumes, bloqué d'une année sur l'autre »*. Le travail de l'agriculteur résulte dans le fait de devoir *« semer suffisamment de surfaces pour pallier le changement climatique »*, bien évidemment, *« respecter le cahier des charges prévu dans le contrat »*, ainsi que *« réaliser la traçabilité en interne »*. Ravi d'être en contrat avec Lu Harmony, Pascal Rousseau ajoute tout de même qu' *« il vaut mieux être accompagné, parce qu'il y a tellement de subtilités dans les contrats. C'est Amélie, sa collègue, qui m'a accompagné dans cette étape-là. Elle s'occupe des audits internes pour voir si on respecte le cahier des charges au préalable. Elle nous accompagne également dans un potentiel changement de pratiques, dans nos installations, etc. »*, explique-t-il. Avant de conclure, Pascal Rousseau annonce qu'il sera présent le 18 novembre prochain dans l'Yonne et qu'il est *« ravi de retrouver des collègues pour échanger sur les pratiques »*.

Charlotte Sauvignac

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Des perspectives incertaines pour les filières laitières

Le 2 décembre prochain, une journée d'échanges régionale se tiendra au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète (Doubs). Pour faire suite à la journée régionale sur les grandes cultures, ce sera au tour des filières laitières bios d'échanger ensemble et de définir les besoins de demain.

Depuis 2021, début de la crise de l'agriculture biologique, la consommation de produits biologiques tend vers une diminution. Mais les résultats de l'agence Bio pour ce premier semestre 2025 montrent une reprise de la consommation. Une véritable bouffée d'oxygène pour le monde professionnel agricole. Pour autant, les perspectives pour les acteurs des filières laitières semblent encore incertaines. Quelles solutions concrètes pouvons-nous mettre en place pour soutenir ces filières au sein de notre région Bourgogne Franche-Comté ?

Pour répondre en partie à ces questions, deux enquêtes sont menées et visent à comprendre les difficultés et à déterminer des solutions et des actions pertinentes à mettre en place sur nos territoires. Les résultats de ces enquêtes seront présentés le 2 décembre prochain à l'occasion des Rencontres de la Bio en BFC.

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et Bio Bourgogne Franche-Comté, acteurs engagés dans le développement de l'agriculture biologique, vous proposeront à cette occasion plusieurs interventions de spécialistes sur la production laitière et les marchés des produits laitiers ainsi qu'une analyse des comportements et évolution des profils des consommateurs de produits biologiques. À l'issue de ces présentations, des ateliers à partir des résultats des enquêtes seront proposés et les travaux réalisés contribueront à alimenter le plan Bio régional 2026-2028.

D'après communiqué



Boucard Anna

Éleveurs, collecteurs, transformateurs, et tout autre acteur de l'élevage et de l'agriculture biologique, sont attendus nombreux pour cette journée.

Contacts : Caroline Durivaux (Chambre régionale d'agriculture) au 06 02 13 55 22, caroline.durivaux@bfc.chambagri.fr ou Sarah Ferrier (Bio BFC) au 06 18 85 67 84, sarah.ferrier@biobfc.org.

// EN SAVOIR

Rendez-vous sur notre site www.agribourgogne.fr pour toutes informations complémentaires et pour accéder au formulaire d'inscription. Pour un accès direct depuis votre smartphone, vous pouvez utiliser le QR code suivant : https://www.agribourgogne.fr/articles/l-avenir-des-filieres-laitieres-bios-en-question/

// LOI DE FINANCES 2025

Un millésime favorable pour le monde agricole

Groupama dresse un panorama des principales mesures fiscales plus adaptées au monde agricoles et proposées dans la Loi de finance 2025.

En 2025, la loi de finances a apporté une série de mesures fiscales attendues et bienvenues pour les exploitants agricoles. Tour d'horizon des principaux dispositifs qui dessinent un paysage fiscal plus adapté aux réalités du métier.

• Transmission facilitée des biens ruraux

En cas de transmission de l'exploitation agricole ou viticole, la loi de finances 2025 intègre une nouvelle mesure pour favoriser la protection de l'outil de travail des agriculteurs.

Ainsi, l'article 70 de la loi de finances relève les seuils d'exonération fiscale pour les mutations à titre gratuit. Désormais, l'abattement de 75 % s'applique jusqu'à 600 000 € de biens transmis, alors qu'il était de 300 000 € auparavant. De plus, un seuil d'exonération exceptionnel de 20 millions d'euros est instauré, sous condition de conservation des biens pendant 18 ans.

• Jeunes agriculteurs : des abattements mieux ciblés

La loi précise que les abattements fiscaux pour jeunes agriculteurs sont désormais réservés à ceux bénéficiant des aides à l'installation prévues à l'article L. 330-1 du Code rural. Cette clarification vise à mieux cibler les soutiens fiscaux et à renforcer l'attractivité du métier pour les nouvelles générations. Un dispositif que Groupama soutient depuis plusieurs années.

• Exonération de taxe foncière renforcée

Cette mesure vise à alléger la charge fiscale des exploitants. Les terres agricoles bénéficient désormais d'un taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) porté de 20 % à 30 %. Pour garantir que l'avantage profite bien au preneur, le coefficient de rétrocession en cas de bail est relevé à 1,43.

• Loi sur le partage de la valeur : une obligation pour toutes les entreprises de 11 à 49 salariés

Depuis le 1er janvier 2025, toutes les entreprises sont soumises à la loi sur le partage de la valeur.

Ce dispositif prévoit la mise en place d'un mécanisme de redistribution des bénéfices dès l'exercice 2025. Cette loi concerne les structures qui ont réalisé un bénéfice net fiscal supérieur à 1 % du chiffre d'affaires pendant 3 exercices consécutifs de 2022 à 2024.

Cette mesure permet de renforcer la cohésion sociale en fidélisant et en motivant les salariés employés dans les entreprises de taille petite et moyenne.

Les exploitants peuvent choisir entre plusieurs options :

- Une prime de partage de la valeur (PPV), exonérée de charges sociales.
- Un accord d'intéressement ou de participation.
- Un abondement sur un plan d'épargne salariale.

• Déduction pour épargne de précaution (DEP) : un filet de sécurité fiscale

Face aux aléas climatiques, sanitaires ou environnementaux, la loi de finances aménage le régime de la DEP.

Désormais, 30 % des sommes réintégrées au résultat sont exonérées si elles sont utilisées pour faire face à une calamité agricole ou un incident majeur. Le plafond pour bénéficier de cette exonération fiscale partielle est fixé à 50 000 € par exercice, avec une majoration possible pour les Gaec.

Pour Quentin Garval, responsable Gestion de patrimoine au sein de Groupama, *« ces mesures fiscales sont techniques et impliquent de se rapprocher d'experts, tels que les conseillers Groupama, afin de bénéficier des meilleures solutions. Ces dispositifs traduisent une reconnaissance du rôle stratégique des agriculteurs dans la souveraineté alimentaire et la transition écologique, confrontés également à des défis climatiques, économiques et générationnels ».*

Groupama



ÉLEVAGE

// PRODUCTION

Le solaire comme facteur d'amélioration de la production en ruminants

En quoi une installation photovoltaïque peut-elle contribuer à améliorer la production d'un élevage de ruminant ? L'Institut de l'élevage étudie la question de manière très poussée.

Au-delà du revenu supplémentaire qu'une installation photovoltaïque en pâture peut apporter à une exploitation, et de l'amélioration du bien-être animal qu'elle peut générer, l'agrivoltaïsme peut-il avoir un effet bénéfique sur la performance globale d'un troupeau ruminant ? L'Institut de l'élevage (Idele) travaille sur la question et a livré une partie des observations et constats réalisés lors du Sommet de l'Élevage de Cournon d'Auvergne. L'institut produit déjà depuis longtemps des références sur l'agrivoltaïsme et la question de la performance agricole qui se rattache à des installations de ce type se trouve aujourd'hui renforcée par le décret de 2024 imposant à l'agrivoltaïsme de justifier la dimension agricole propre à chaque projet. Parmi les services que doit apporter un projet agrivoltaïque figurent, noir sur blanc, des objectifs de bien-être animal, d'adaptation au changement climatique, mais aussi d'amélioration du potentiel agricole. *« Une parcelle agricole doit conserver au minimum 90 % de son rendement, une fois équipée d'installations agrivoltaïques*, précise Julien Fradin, ingénieur agronome pour le service Fourrage et Pastoralisme à l'Idele, *et la production agricole doit demeurer l'activité principale de la parcelle ».*

Un guide pour s'y retrouver

Pour se retrouver dans un cadre réglementaire parfois complexe à appréhender en totalité, l'Idele a créé un guide des bonnes pratiques [(1)]. Les centrales pâturées doivent répondre à un certain nombre de recommandations : permettre la libre circulation des animaux, leur éviter des blessures, permettre des interventions mécaniques (semis, broyage) et limiter l'artificialisation des sols au niveau des supports des panneaux ou des zones d'accès. Concernant les impacts des centrales solaires sur les systèmes agricoles, on manque encore de données. Les premiers retours d'expérience concernent des centrales d'ancienne génération. Ils permettent toutefois de dessiner quelques tendances, mais dans les prochaines années, on pourra s'appuyer sur les références obtenues dans les centrales en conformité avec les critères du décret de l'agrivoltaïsme. *« Les réponses seront en effet évolutives,* poursuit Julien Fradin, *en fonction des nouvelles technologies qui entreront en vigueur. Les constats actuels sur l'impact sur les systèmes agricoles devront donc être affinés ».* Il est toutefois possible, aujourd'hui, de documenter l'impact de ces installations sur les comportements des prairies. Une étude de l'Inrae de 2025 portant sur la synthèse de six suivis de parcs révèle des baisses de rendement pour 2 parcs sur 6, une absence de changement sur 3 parcs et un rendement amélioré pour le parc équipé en panneaux trackers, qui suivent les mouvements du soleil. *« Les trackers, qui bougent,* signale l'ingénieur de l'Idele, *prélèvent plus de lumière que les fixes, lumière qui pourrait aller à la prairie. Par ailleurs, dans les situations avec beaucoup d'ombrage, on note une perte de production de légumineuses dans les prairies ».*



L'impact des parcelles équipées en panneaux photovoltaïques sur la performance et le comportement des animaux reste encore largement à documenter.

Observation dans la Nièvre

Une observation a été menée sur un élevage ovin situé dans le sud de la Nièvre, à Verneuil. Elle montre une croissance des agneaux maintenue même s'il y a une baisse significative de la biomasse fourragère. Le comportement des animaux sur les parcelles équipées de panneaux montre des temps d'activité peu différenciés entre zone témoin et zone agrivoltaïque. Les activités de rumination et de repos sont majoritairement réalisées à l'ombre des panneaux, et on observe une tendance des ovins à moins boire pendant les périodes chaudes. En conclusion, l'Idele poursuit son travail sur des questions annexes du type de l'éventuel effet des champs magnétiques liés à l'agrivoltaïsme sur les animaux et sur un étalement de la production des prairies, qui ne s'observe pas beaucoup pour l'instant. Les gains de productions n'apparaissent pas énormes en été. Pour Julien Fradin, *« l'éleveur doit prendre part largement à la conception de la centrale agrivoltaïque afin d'y apporter un regard pertinent et expérimenté. De manière plus générale, nous avons encore besoin d'acquérir des références afin de justifier les services rendus et mesurer l'impact des panneaux sur les systèmes agricoles ».*

Berty Robert

(1) L'agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants, à télécharger sur le site idele.fr

// PRODUCTION OVINE

Tous les indicateurs sont au rouge

Le déclin de la production ovine s'accélère en France. Les abattages, les exportations et les importations se sont tous repliés depuis huit mois. Même les prix décrochent alors que dans le reste de l'UE, ils continuent à flamber.

Selon Agreste, la production française de viande ovine (47 000 tonnes équivalent carcasse - téc) s'est repliée de 7 % durant les huit premiers mois de 2025 et de 24 % comparée à la moyenne des cinq dernières années (2020-2024). Seuls deux millions d'agneaux ont été abattus, soit 9 % de moins que l'an passé. En volume, le repli n'est que de 7% car le poids de carcasse des animaux (18,9 kg équivalent carcasse – Kgéc) est supérieur de 0,45 kgéc comparé à 2024. Cet automne, le marché hexagonal s'est équilibré car la consommation de viande ovine a fortement fléchi, ce qui n'était pas le cas l'an passé à la même époque. Aussi, les cours de l'agneau sont inférieurs à 2024. En semaine 41, close le 12 octobre 2025, l'animal cotait 8,71 €/kg, en baisse de 0,96 €/kg comparée à la même semaine en 2024. En France, les exportations d'agneaux vivants (172 000 têtes) ont reculé de 11% au cours des huit premiers mois de l'année. Les envois vers l'Allemagne ont pourtant quintuplé (+ 27 500 têtes) mais ils n'ont pas permis de compenser la baisse les ventes vers le bassin méditerranéen.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Marchés tendus

Dans le même temps, les importations françaises d'agneaux vivants ont aussi diminué de 39 % comparées à 2024, totalisant 48 000 têtes. L'Espagne (28 000 têtes) a notamment réduit ses envois en France car le royaume hispanique s'est mobilisé pour approvisionner le marché marocain. Hors de l'Hexagone, les marchés ovins sont tendus. En Espagne, le prix de la viande d'agneau n'a jamais été aussi élevé (9,39 €/kg en semaine 40 ; + 0,31 €/kg /2024). Il dépasse largement les cours en vigueur sur le marché français. Au Royaume-Uni et en Irlande, l'agneau cotait respectivement 7,80 €/kg et 7,48 €/kg en gagnant sur un an + 0,32 €/kg et de 0,46 €/kg comparé à la même semaine en 2024. Dans les trois pays cités, la production de viande ovine diminue fortement mais la consommation aussi. Pour autant, leurs marchés sont dynamiques et réactifs. Outre-Manche, la viande ovine est devenue une denrée inabordable pour de nombreux Britanniques. Aussi, les carcasses qui ne sont plus consommées sont exportées. Durant les huit premiers mois de l'année, les expéditions de ventes de viande ovine (56 000 téc) ont progressé de 13 % comparées à 2024. *« Elles dépassaient ainsi de 5 % leur niveau d'avant Brexit et pandémie de Covid-19 (moyenne 2015-2019) »*, souligne l'Idele. *« Mais les importations britanniques (57 000 téc) continuent aussi de croître à un rythme soutenu (+ 7 % versus 2024) jusqu'à dépasser leur niveau d'avant la période Covid ».*



La production française de viande ovine s'est repliée de 7 % durant les huit premiers mois de 2025.

iStock/Gill Copeland

Actuagri

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE AVICOLE

Prendre la situation en main

Après l'arrivée d'un arrêté national le 17 octobre dernier concernant la grippe aviaire, Joël Boname, éleveur avicole icaunais a pris les mesures qui s'imposaient.

Suite à l'arrêté national concernant le placement de la France en risque élevé depuis le 22 octobre 2025, Joël Boname et son père Christian ont pris les mesures qui s'imposaient. *« Nous avons rentré les poulets dans nos bâtiments de 60 m² et dans les jardins d'hiver de 90 m² pour qu'ils soient protégés. Dans l'éventualité où des grues cendrées traversent notre zone et meurent, cela permet de protéger de la fiente »*, confie Joël, dans son magasin de vente directe. Producteur avicole indépendant, l'EARL de la Maiterie est habituée à respecter, comme chaque année, les mesures sanitaires d'octobre à mai. *« Nous avons investi dans des structures, comme les jardins d'hiver, pour mettre les poulets les plus petits. Les plus gros, ceux qui pèsent environ 6 kg, sont laissés à l'extérieur, sinon c'est l'équarrissage »*, avoue-t-il. Malgré, le fait que *« nous ayons pris l'habitude d'entrer dans cette phase sanitaire annuelle »*, l'EARL de la Maiterie avoue que *« nous nous rendons compte qu'au fur et à mesure des années les normes sont de plus en plus contraignantes »*. Cependant, face à la surmortalité de grues cendrées constatées près du lac du Der en Haute-Marne ainsi que dans la Marne, Joël Boname témoigne que cette année est *« plus prégnante que les autres en ce qui concerne la présence de grippe aviaire »*. Cependant, son père Christian, explique la présence d'éoliennes à proximité de l'élevage qui *« sans que cela soit vérifié, éloigne la faune sauvage, en l'occurrence les grues cendrées, de nos exploitations. Nous en avons vu cette semaine en soirée à Auxerre, mais à Villiers-sur-Tholon, là où nous sommes, nous ne les voyons pas »*.



Les poulets de l'EARL de la Maiterie ont été placés dans les jardins d'hiver pour lutter contre la grippe aviaire.

Entre inquiétude et appréhension

Toutefois, Joël et Christian constatent le manque de rigueur de certains particuliers. *« Nous avons constaté que de nombreux particuliers ont laissé leurs poulets dans la basse-cour, et qu'ils ne se sentent pas concernés par la grippe aviaire »*, explique tristement Christian. Face à cette réaction, le père Boname témoigne d'un profond *« regret »*, et souhaiterait que les particuliers prennent plus à cœur leurs obligations car *« ce n'est pas seulement aux professionnels de respecter les normes, mais également aux particuliers »*. Pour leur part, au-delà de l'achat de structures, *« nous avons mis de la chaux vive autour des structures, nous nettoyons et désinfectons chaque matériel, véhicule entrant à proximité de nos élevages, notamment les fournisseurs et nous ne faisons entrer que des personnes indispensables dans nos élevages »*, explique-t-il. En attendant que les cas de grippe aviaire se calment, l'EARL de la Maiterie programme les marchés de Noël auxquels ils vont participer, car *« les périodes de fin d'année sont les plus importantes pour nous en tant qu'éleveurs avicoles »*. Avant de nous laisser, Joël Boname confie, que la grippe aviaire n'est pas leur seule préoccupation. *« Nous subissions quotidiennement des attaques de renards, il y a de ça cinq jours, vingt-cinq bêtes ont été tuées dans la nuit »*, conclut-il tristement. Mais face à tout cela, le sourire des clients venus acheter leurs volailles leur remonte le moral.

Charlotte Sauvignac

// ÉLEVAGE BOVIN

« Je peux attendre »

Après l'interdiction au niveau national de tout export de bovins et la réouverture le 4 novembre dernier, Pierre Bonin, éleveur dans l'Avallonnais, a décidé d'attendre.

Face à l'interdiction de toute sortie de bovins du territoire métropolitain mise en place par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, du 18 octobre au 4 novembre dernier, Pierre Bonin, éleveur dans l'Avallonnais avait compris la décision. *« Depuis quelques années, nous faisons face à des maladies épizootiques, alors bloquer les exports et déplacements de bovins concernant la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), nous permettait de faire redescendre la pression sanitaire »*, explique-t-il au sein de sa ferme, avant de poursuivre. *« On se rend souvent compte que c'est l'humain qui joue un rôle dans la diffusion de la maladie. Donc mettre tout en suspens à cette période sensible, cela me semblait être une bonne solution »*, ajoute-t-il. Suite à l'allocution d'Annie Genevard, concernant la réouverture des exportations de bovins, le 1er novembre dernier dans un *« cadre sanitaire maîtrisé »*, Pierre Bonin a, lui, décidé d'attendre que la situation se calme encore. Car, et ceci il en a conscience, *« je peux attendre »*. En allant voir ses génisses, l'éleveur de bovins a conscience qu'il *« fait un pari sur le fait que la situation va s'améliorer »* et qu'il est *« dans l'incertitude la plus totale »*. Dans la situation actuelle, où *« les informations changent rapidement »*, *« nous sommes obligés de prendre des paris, parce que nous n'avons aucun recul sur la situation »*, confie-t-il. En regardant son cheptel, il explique que, *« la plupart de mes vaches peuvent encore prendre du poids pour atteindre le poids idéal pour les Italiens, à savoir entre 380 et 420 kg »*, explicite Pierre Bonin.



Étant donné le contexte sanitaire actuel, Pierre Bonin, éleveur dans l'Avallonnais, a décidé d'attendre avant de réexporter à nouveau.

Conscient que la situation peut évoluer rapidement, l'éleveur reste sur le qui-vive quant à la DNC et aux cours des marchés. *« J'ai conscience que de nombreux achats de bovins avaient été réalisés avant le blocage par les marchands de bestiaux, que de nombreux éleveurs ne pouvaient pas attendre, et je comprends tout à fait »*, témoigne-t-il. Lui attend, la mi-décembre avant de réexporter les bovins, car *« j'attends que la période d'incubation soit terminée, vu qu'elle est de deux semaines, je verrais ensuite si de nouveaux cas sont à déclarer »*. À cela il ajoute, *« qu'il faut essayer de relativiser, car, pour l'instant aucun cas n'est déclaré dans l'Yonne »*. Conscient que depuis de nombreuses années, les cours des marchés sont bas, en ce qui concerne l'élevage bovin, il se rassure en se disant, que *« depuis quelque temps, les cours sont hauts et que cela permet de me remonter le moral »*. *« Je garde également un œil sur les cours, pour voir si la pression sanitaire ne joue pas un rôle et ne fait pas baisser les cours, mais pour l'instant, rien à signaler, le blocage n'a pas eu d'impact »*, constate-t-il. Accompagné d'une centaine de vaches au taureau, composée de charolaises et d'une vingtaine d'aubrac, il attend que la situation s'apaise, potentiellement *« que le climat se refroidisse pour que les insectes porteurs du virus diminuent »* et que le cours des marchés reste stable, afin de revenir sur le marché de l'export.

Charlotte Sauvignac



// CONSERVATION DES SOLS

Des sols retapés avec du miscanthus en culture industrielle et énergétique

Rencontre avec Jean-Pierre Sarthou, professeur d'agronomie à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse, spécialiste des techniques de conservation des sols.



J.P. Sarthou

Jean-Pierre Sarthou, professeur d'agronomie et spécialiste des techniques de conservation des sols.

Pouvez-vous revenir sur ce qui vous a amené à vous spécialiser en conservation du sol ?

Jean-Pierre Sarthou : *« Je suis agronome de formation, j'ai longtemps travaillé sur l'écologie des paysages et donc sur l'importance des auxiliaires et sur le fait que les cultures puissent profiter de leur régulation naturelle de façon à rendre le moins nécessaire possible les insecticides. Un jour, je suis tombé sur deux cas d'école, presque caricaturaux. Sur une parcelle de blé de 0,5 hectare, le paysage indiquait qu'il devait y avoir beaucoup d'auxiliaires car il y avait beaucoup de prairies, de haies, de la flore… Les pucerons proliféraient pourtant sans être dérangés par les auxiliaires. Nous avons trouvé une seule larve de syrphe en train de faire son travail. Nous avons ensuite visité une autre parcelle, cette fois-ci de plus de dix hectares, avec un premier tronçon de haie à 300 mètres et dont la biodiversité semblait très pauvre. A priori, il ne devait pas y avoir beaucoup d'auxiliaires et les pucerons sur les épis devaient avoir la belle vie. Mais, lors du comptage sur les épis de blé, le niveau d'infestation de puceron était le même. Sauf que plus de 90 % des épis touchés avaient une larve en train de manger les ravageurs. La différence entre les deux parcelles, c'est que la première avait un sol régulièrement travaillé avec peu d'argile et très peu de matière organique, avec uniquement des engrais minéraux apportés. La deuxième possédait un sol très argileux, non travaillé car en agriculture de conservation des sols et l'agriculteur basait une bonne partie de la fertilisation sur l'apport de compost.*

Dans le premier cas, le sol avait toutes les caractéristiques et la gestion adéquate pour être très oxydé (potentiel redox) et les blés devaient dépenser beaucoup d'énergie pour corriger le sol par le biais d'exsudation racinaire. Comme elles perdent des molécules, il en reste peu pour faire des feuilles et pour grandir. Et surtout cela doit pousser les plantes à faire des économies sur les molécules chimiques de communication (appelées Herbivore-induced plant volatiles ou HIPV). Normalement, par le biais de ces molécules, la plante émet une odeur lorsqu'elle est attaquée par un ravageur afin d'essayer de le repousser. Les auxiliaires de cultures ont appris à utiliser ces molécules HIPV pour trouver la plante qui les émet. Sur la première parcelle, le blé luttait tellement contre l'oxydation du sol qu'il n'avait plus assez de force pour émettre ces HIPV, donc les auxiliaires n'intervenaient pas sur les plantes ».

On parle souvent de transition écologique et agroécologique… Pour vous, quelles conditions sont à prendre en compte pour y parvenir ?

J-P. S.: *« La première étape serait de rétablir la bonne santé des sols. Concrètement, il faut pouvoir avoir des sols plus résilients. Si le système fabrique des plantes en mauvaise santé, nous ne pourrons jamais en tirer une récolte économiquement rentable sans emploi de pesticides ou de fongicides. Même en employant ces produits, qui sont de plus en plus chers, les rendements ont tendance à plafonner notamment avec les aléas climatiques… Parfois, la récolte ne paie même pas les intrants. La clé, c'est de faire en sorte que la restauration de la santé des sols bénéficie et aboutisse à une santé naturelle des plantes. Les accidents climatiques ont moins d'impact sur les sols en bonne santé et sur les cultures qu'ils portent. Dans un sol en bonne santé, la racine descend plus en profondeur pour chercher l'humidité. Forcément, la plante supporte mieux les sécheresses. Plus un sol est riche en matière organique, bien structuré, avec des racines en profondeur, de l'eau pour la photosynthèse, moins la plante s'oxyde. Mon conseil, c'est donc : retapez vos sols ! Pour cela, la condition serait déjà de restaurer la trésorerie des agriculteurs, c'est-à-dire la santé économique des exploitations. En étant à l'aise économiquement, les producteurs seront psychologiquement mieux disposés à tester des itinéraires et des systèmes de production qui leur permettent d'entamer cette transition écologique. Il faut, à mon avis, un matelas économique, une sécurité ».*

Avec les freins énoncés, notamment économiques, les agriculteurs semblent avoir peu de marge de manœuvre pour s'engager dans cette transition. Voyez-vous une ouverture ?

J-P. S.: *« Je m'intéresse à présent à un projet qui me semble être la seule solution. Pour retaper la santé des sols tout en permettant à l'agriculteur de se refaire une santé économique, je ne vois qu'une culture industrielle et énergétique en rotation… Ce serait le miscanthus. Un procédé breveté permet d'en faire du biocarburant avec une efficience jamais égalée. Pendant l'automne, la plante fait migrer les réserves minérales des tiges et des feuilles vers ses rhizomes. Au printemps, seules les tiges restent debout et sont récoltées, en mars. Au bout de la deuxième et troisième années, elle produit entre huit et douze tonnes par hectare par an dans le sud de la France sur des sols pas trop superficiels. Le miscanthus, grâce aux feuilles mortes retournant au sol, aux vers de terre et à la bonne valorisation économique de la plante, pourrait restaurer les sols et faire entrer de l'argent dans les fermes. Au bout de huit à dix ans, le miscanthus passerait sur d'autres parcelles. Si ce projet venait à se concrétiser, nous conseillerions de plafonner la culture à 15 % de la SAU afin que tous les agriculteurs puissent en profiter. Le procédé de transformation de la biomasse en biocarburant est proche de son stade final d'industrialisation ; cela démarre même aux Émirats Arabes Unis. Dans le Sud-Ouest, une filière est déjà en création avec l'association des producteurs de miscanthus d'Occitanie (APMO) ».*

Propos recueillis par M. Eymin



J.P. Sarthou

Pour que le projet de création d'une filière biocarburant à base de miscanthus voie le jour, les acteurs recherchent des financements, notamment auprès des industriels.

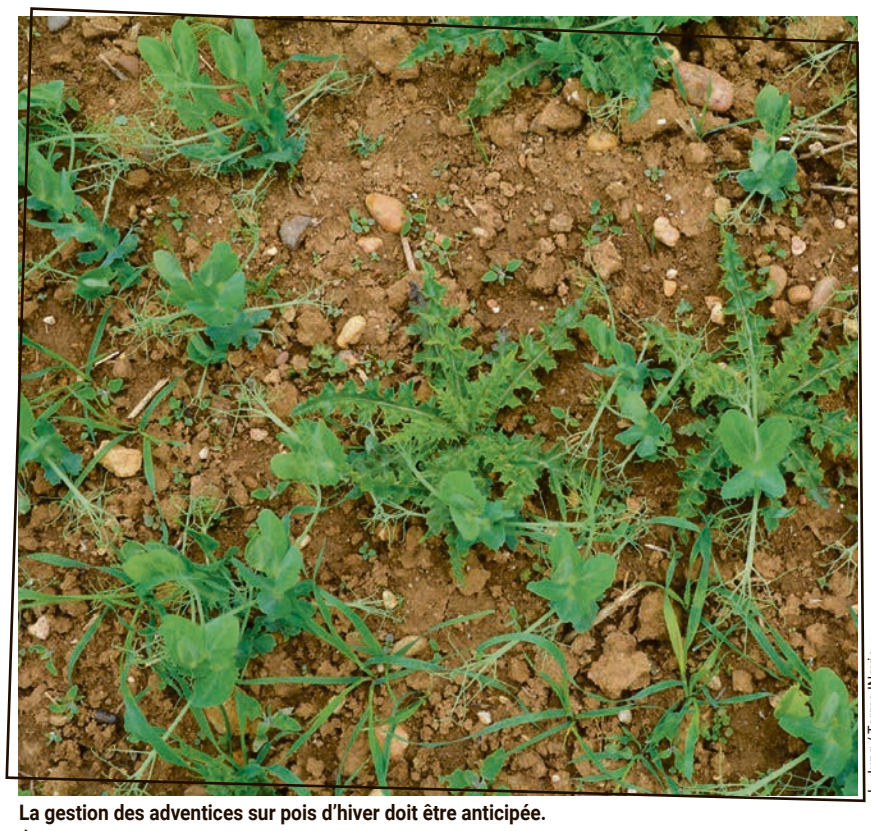




// POIS ET FÉVEROLES

La stratégie de désherbage des protéagineux d'hiver

Avec la période de semis des pois et féveroles d'hiver, il est important de préparer sa stratégie de désherbage. Le point avec Terres Inovia.



L. Jung / Terres INovia

La gestion des adventices sur pois d'hiver doit être anticipée.

À l'approche des semis des pois et féveroles d'hiver, la préparation de sa stratégie de désherbage doit se réfléchir en connaissance de la flore de sa parcelle. Si des rattrapages en post-levée existent et peuvent suffire dans des situations de faible salissement, les programmes les plus efficaces se positionnent dès la pré-levée et nécessitent de s'anticiper.

Dicotylédones : pré-levée, post-levée ou les deux ?

En pois d'hiver, la pré-levée est à privilégier pour les situations difficiles (parcelles hydromorphes ne permettant pas de passage précoce en sortie d'hiver), les flores compliquées à gérer en post-levée telles que les coquelicots et renouées, et les infestations d'adventices hivernales telles que le gaillet et la véronique de perse. Cette stratégie pourra se compléter d'une post-levée modulée en cas de forte pression ou si besoin d'un complément sur les flores printanières non contrôlées par l'application de prélevée, comme la matricaire et la fumeterre. Les stratégies tout en post-levée sont à privilégier seulement en connaissance de la flore et si le salissement est facilement maîtrisable. À noter que certains programmes de post-levée sont fractionnables pour une meilleure efficacité ou gérer les levées échelonnées. Les compléments mécaniques en post-levée sont à éviter, pouvant favoriser l'arrivée de maladies.

En féverole d'hiver, la pré-levée est indispensable faute de diversité de solutions possibles en post-levée à l'exception du Corum permettant de gérer seulement certaines flores printanières tel que le chénopode, la mercuriale ou la matricaire. Toutefois, la féverole se prête facilement aux passages mécaniques en post-levée (houe, herse, bineuse). Les stratégies de désherbage mixtes affichent de très bonnes efficacités.

Quelques spécificités des programmes antidicotylédone

Retrait d'usage du Prowl 400 et du Pentium Flo sur pois et féverole d'hiver : Le retrait d'utilisation du Prowl 400 est effectif depuis le 28 septembre 2025. La pendiméthaline reste cependant accessible via le NIRVANA S et le Bismark CS. Pour rappel, Prowl 400 reste homologué sur pois et féverole de printemps.

Différences réglementaires du Challenge 600 et du Colt : ces 2 spécialités contiennent de l'aclonifen (600 g/l) mais leurs modalités réglementaires d'application sont différentes. Entre doses autorisées et possibilités de double application pré + post, le tableau ci-dessous résume les principales différences d'applications possibles sur pois et féveroles.

Nirvana S à privilégier en pré-levée : le Nirvana S reste un produit efficace pour les stratégies de pré-levée de par son spectre d'action large et sa dose autorisé. Le produit peut toutefois être appliqué en post-levée à 2 l/ha maximum en l'absence de passage en pré-levée.
Pour optimiser son efficacité et son spectre d'action, son positionnement en pré-levée reste plus intéressant, sachant que le Corum apportent les mêmes substances actives en post-levée et l'association des 2 produits est interdite (mention H361d).

La gestion des graminées résistantes possible

Propyzamide : les protéagineux d'hiver bénéficient du Kerb Flo (propyzamide) pour gérer les pressions de graminées résistantes aux autres modes d'action. Le produit s'applique en post-levée précoce à 3-4 feuilles des pois et féveroles.

Antigraminées foliaires : en l'absence de graminées résistantes, il est possible d'appliquer en post-levée des antigraminées foliaires (Fop et Dime). À noter que, contrairement aux protéagineux de printemps, la cléthodime n'est pas autorisée sur les pois et féverole d'hiver.

Bastien Remurier, Terres Inovia

	Pré-levée uniquement		Pré-levée + post-levée		Post-levée uniquement (sans application de pré-levée)	
	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps
Challenge 600*	P + F : 3 l/ha L : 4 l/ha	P + F + L : 4 l/ha			P : 0,5 l/ha	
	ZNT = 50 m DVP = 20 m	ZNT = 20 m DVP = 20 m			ZNT = 20 m DVP = 20 m	
Papel / Colt	P + F : 4,5 l/ha		P : 3 l/ha puis 0,5 l/ha(1)		P : 0,5 l/ha (fractionnable en 2 applications(2)	
	ZNT = 20 m DVP = 20 m		ZNT = 20 m DVP = 20 m		DVP = 5 m DVP = 5 m	

*Herbicide générique : Chanon, etc.
P = pois ; F = féverole ; L = lupin
(1) Respecter un délai de 25 jours entre les 2 applications pour pois d'hiver, 15 jours pour pois de printemps.
(2) Respecter un délai de 10 jours entre les 2 applications de post-levée

// RÉGLEMENTATION

Qu'est-ce qu'un protéagineux d'hiver ?

Les réglementations herbicides varient selon la typologie hiver/printemps des pois et féveroles.
Avec des dates de semis parfois tardives des pois et féveroles d'hiver, voire reportée au printemps, des zones de chevauchement des conseils de semis des génétiques hiver/printemps tel que le bassin sud de la France, ou encore le semis de génétiques de printemps en hiver (exemple avec la féverole), il est important de rappeler que la date de semis l'emporte sur la définition réglementaire quelle que soit la génétique utilisée.
Ainsi, tout semis avant le 1er février est considéré comme un protéagineux d'hiver et tout semis à partir du 1er février est considéré comme un protéagineux de printemps.



Nous sommes le 1er assureur des exploitations agricoles productrices d'énergie photovoltaïque*.
Nos offres protègent vos installations de panneaux solaires et sécurisent votre activité. Nos spécialistes vous aident à concevoir votre projet, identifier les risques et vous partagent des conseils prévention.

Groupama
Toujours là pour moi

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats ou rapprochez-vous d'un conseiller Groupama. *Étude Nexio réalisée du 07/09/2024 au 17/10/2024 auprès de 1502 agriculteurs interrogés sur l'assurance de leur installation photovoltaïque : 44% des répondants déclarent être assurés auprès de Groupama pour leurs panneaux photovoltaïques. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Ref. Com ER/2025. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel.

VIGNE

// SAINT-VINCENT TOURNANTE 2026

1 000 bénévoles à trouver

À 100 jours de la grande fête viticole bourguignonne, l'effervescence monte dans les trois villages de l'appellation Maranges. Réunis à Cheilly-lès-Maranges mi-octobre, les organisateurs de la Saint-Vincent Tournante, programmée les 24 et 25 janvier 2026, font ce constat : il manque encore près de 1 000 bénévoles pour faire de cette édition une réussite.



À 100 jours de l'évènement, les organisateurs de la Saint-Vincent Tournante cherchent encore près de 1 000 bénévoles pour faire de cette édition une réussite.

« Je crois qu'on est montés dans le TGV et qu'on redescendra le 24 janvier », constatait Marion Duchemin, présidente du comité d'organisation de la Saint-Vincent tournante 2026. Cette image d'un train lancé à vive allure résume bien l'état d'esprit du moment : les dernières semaines seront intenses, mais la dynamique est bien là. Le comité d'organisation a déjà abattu un travail colossal. *« Nous étions voisins, confrères, amis… nous sommes aujourd'hui une équipe, une vraie »*, a poursuivi Marion Duchemin. *« Notre ambition est de mettre en lumière la beauté de nos villages, le charme de nos vins et l'accueil franc et sincère des Maranges »*. Cette Saint-Vincent Tournante de Saône-et-Loire fera vibrer les trois communes de l'appellation : Cheilly-lès-Maranges, Dezize-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges. L'événement s'annonce comme un grand moment de fête populaire, fidèle à l'esprit de la Bourgogne viticole. Le thème retenu – *« Les Maranges en musique »* – colorera chaque village d'une ambiance différente : le jazz à Cheilly, le disco à Dezize, le rock à Sampigny. Les ateliers de bénévoles s'activent depuis des mois pour donner vie à ces décors : plus de 100 lieux à habiller, 250 000 fleurs en papier à réaliser et coller, des structures monumentales comme un saxo géant, un Saint-Vincent de six mètres ou une boule à facettes de plusieurs mètres de diamètre. *« On voit déjà l'effervescence dans les villages : certains nettoient leur cour, d'autres montent sur les échelles pour poser les premières décorations… Cette fois, on y est ! »* s'est réjouie la présidente du comité.

Vaste programme

Le week-end débutera par le défilé des Sociétés de Saint-Vincent venues de toute la Bourgogne, une procession réunissant 82 bannières et 700 participants. Deux messes simultanées seront célébrées à Cheilly et Dezize, avant les intronisations de *« vieux »* vignerons par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin à Sampigny-lès-Maranges. Côté caveaux, quinze espaces de dégustation répartis sur les trois villages proposeront les sept cuvées collectives élaborées spécialement pour l'occasion : trois rouges (Maranges 2018 et 2020, Maranges 1er Cru 2018) et quatre blancs (Maranges 2022, 2023, 2024, et un bourgogne Hautes-Côtes de Beaune 2023). En tout, près de 15 000 bouteilles issues de raisins donnés par une soixantaine de vignerons seront dégustées pendant les deux jours. Le verre officiel arbore une élégante ligne rouge sur la jambe. Il est disponible à l'unité (8 €) ou en coffret (40 €). Le kit de dégustation, comprenant le verre sérigraphié, un porte-verre, un livret et huit tickets, est vendu 20 € en prévente sur le site www.saintvincent2026.fr et 25 € sur place.

La commission sécurité a détaillé une organisation millimétrée : plusieurs parkings relais, un réseau de navettes (de 7 heures à 18 heures), et même deux parcs à vélos. Des restrictions de circulation seront mises en place dans la vallée pour fluidifier les accès. Côté restauration, 45 stands répartis dans les trois villages proposeront une offre locale, simple et généreuse, avec une attention particulière à la vaisselle compostable et au tri des déchets. Un grand banquet gastronomique aura lieu le samedi soir au Palais des Congrès de Beaune, orchestré par trois chefs bourguignons renommés : Éric Pras (Maison Lameloise), Marie Simon (pâtissière, championne du monde 2018) et la Maison Hus de Meursault.

Une aventure collective

Si les décorations prennent forme et que la programmation s'affine, le défi majeur reste humain. À ce jour, 457 bénévoles se sont inscrits pour encadrer les animations, la logistique, la restauration et la sécurité. Il en faudrait près de 1 500 pour assurer le bon déroulement de la fête. *« Être bénévole, c'est bien plus qu'aider : c'est participer à une aventure collective unique »*, a insisté la responsable de la commission bénévoles, remerciant les volontaires déjà engagés. Chaque bénévole sera doté d'un kit spécifique : une veste chaude sans manches, un bonnet, un kit de dégustation et une *lunch box* composée de produits locaux. Des espaces d'accueil chauffés et des bases de vie seront installés dans chaque village.

Près de trente ans après une première Saint-Vincent Tournante restée dans les mémoires (1997, record de 110 000 visiteurs), les Maranges s'apprêtent à renouer avec leur héritage viticole et collectif. Les organisateurs, les vignerons et les bénévoles veulent en faire une édition à la fois authentique, festive et responsable, fidèle à l'image d'une Bourgogne accueillante et fière de ses racines. Dans la vallée, chacun le sait : les 100 jours à venir seront décisifs. *« C'est un peu notre tic-tac final,* a glissé Marion Duchemin. *Chaque soirée, chaque réunion, chaque fleur collée compte désormais »*.

Cédric Michelin

// EN BREF

Crise viticole Appel à une *« mobilisation interrégionale »* le 15 novembre à Béziers

Une manifestation « interrégionale » pour dénoncer l'impact de la crise du secteur viticole est prévue le 15 novembre à Béziers, selon un communiqué de la FDSEA de l'Hérault, des JA, du Syndicat des vignerons de l'Aude, des Vignerons coopérateurs d'Occitanie et des Vignerons indépendants. *« Cette mobilisation vise à interpeller les pouvoirs publics sur la gravité de la situation que traversent nos territoires : effondrement des prix, explosion des charges, contraintes réglementaires intenables et désespoir grandissant dans les exploitations »*, indiquent-ils. Leurs revendications portent sur le prix du vin, un soutien à l'arrachage et la distillation, des aides d'*« urgence »*, des mesures de simplification concernant les moyens de production, la commercialisation. À l'issue d'une réunion le 6 novembre avec la filière vitivinicole, Annie Genevard s'est dite *« pleinement mobilisée à Bruxelles et à Paris (…) pour sortir notre production viticole de cette crise »*. Et de s'engager *« à revenir vers [les viticulteurs] avec des propositions concrètes d'ici la fin du mois »* sur un plan d'arrachage. À cette occasion, la ministre a également annoncé le déblocage de 5 M€ pour la prise en charge des cotisations sociales des viticulteurs en 2025 et la prorogation du guichet des aides sécheresse jusqu'à fin 2026, avec une enveloppe de 10 M€.

// HOSPICES DE BEAUNE

539 pièces proposées aux enchères

539 pièces seront proposées à la 165e Vente aux enchères des Hospices de Beaune qui aura le lieu ce dimanche 16 novembre. Il s'agit dans le détail de 110 pièces et deux feuillettes de blanc, 428 pièces de rouge, dix pièces d'eau de vie de Marc de Bourgogne et une pièce de Fine de Bourgogne. Une 52e cuvée est annoncée cette année : un Clos de Vougeot Grand cru – Cuvée François Faiveley dont la vente contribuera à financer le fonctionnement et les innovations des Hospices Civils de Beaune. Pour la première fois, c'est un Pommard 1er cru Les Rugiens qui sera la Pièce des Présidents 2025. Ce climat, parmi les plus qualitatifs et renommés des Pommard 1er Cru, entre historiquement dans la composition de la cuvée Pommard 1er cru Dames de la Charité.

Le domaine viticole des Hospices de Beaune s'étend sur 60 hectares, dont plus de 85 % sont classés en premiers et grands crus, allant de Pouilly-Fuissé au sud jusqu'à Chablis, à l'extrême nord de la Bourgogne.



DR

La 165e Vente aux enchères des Hospices de Beaune aura le lieu ce dimanche 16 novembre.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Journée technique Arvalis à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 18 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique à Rouvres-en-Plaine, dans la salle polyvalente, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85.

// Journée technique sol et biosolutions à Beaune

• Mercredi 19 novembre

Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov organise une journée technique Sol et Biosolutions, de 13 h à 18 h 30. Elle se tiendra au palais des congrès de Beaune.

agronov.com

// Rencontres techniques Terres Inovia

• Mercredi 19 novembre

L'institut Terres Inovia organise ses Rencontres techniques de 8 h 45 à 17 h à Dijon, à la Maison des Sciences de l'Homme, 6, esplanade Érasme. Au programme : colza, réglementation et produits phytosanitaires, système de culture, soja, et culture de diversification.

terresinovia.fr

// Visite d'une ferme bas carbone

• Jeudi 27 novembre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organisent une visite de ferme bas-carbone au Gaec Martens, à Essarois, de 8 h 45 à 14 h. Elle sera centrée sur les atouts de la méthanisation en polyculture-élevage.

Pour vous inscrire, scannez le QR Code.

// Journée technique Aléas climatiques et pression ravageurs

• Lundi 24 novembre

Les exploitations agricoles font actuellement face à des contraintes inédites : dérèglement du climat, augmentation des pressions de ravageurs et pathogènes, etc. Les stratégies territoriales mobilisant des collectifs d'agriculteurs permettent de déployer de nouvelles approches et leviers puissant pour s'y adapter. Terres Inovia vous invite à découvrir une stratégie de ce type déployées depuis 7 ans dans le cadre du projet Dephy Expé Concerto (suites du projet R2D2) le 24 novembre à 8 h 45 à la salle culturelle de Mouffy, située au 23 rue des Marets (89).

Le nombre de place étant limité, l'inscription est obligatoire sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr)

NIÈVRE

// Information sur la transmission-reprise

• 25 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, en partenariat avec la MSA, une réunion d'information sur le thème « Préparer sa cessation d'activité ». Elle aura lieu de 9 h 30 à midi à Saint-Bénin d'Azy, à la salle Paul Doumer (1er étage du centre social). Au programme : tout comprendre sur la retraite, modalités et démarches (avec la MSA). Les différentes étapes pour transmettre son exploitation (Chambre d'agriculture).

Renseignements : 03 86 93 40 47

YONNE

// Réunions d'information de mise en relation entre cédants et repreneurs

• Mardi 18 novembre à Magny, mardi 25 novembre à Auxerre, mercredi 26 novembre à Moulin-en-Tonnerrois, jeudi 27 novembre à Gron

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise quatre réunions d'information afin de mettre en relation des cédants et des repreneurs d'installation.

Contacter Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

//Journée technique Arvalis au lycée de La Brosse

• Jeudi 20 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique au lycée agricole La Brosse, à Venoy, près d'Auxerre, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Formation « Optimiser la qualité de la pulvérisation »

• 19 novembre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation portant sur le thème « Les adjuvants et facteurs clés pour optimiser la qualité de ma pulvérisation ». Elle se tiendra à Saint-Seine-l'Abbaye.

Renseignements : 06 31 40 86 16

// Mécanisation : calculer mes charges et raisonner un investissement

• 24 novembre (visio)
• 3 décembre à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son DUER

• 27 novembre

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Préparer sa transmission d'exploitation

• 27 novembre

Le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une journée de préparation à la transmission au cours de laquelle seront traités les aspects juridiques, fiscaux, économiques et humains.

Inscription auprès d'Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90

// Définir une stratégie phytosanitaire adaptée à ses objectfs

• 2 décembre

à Beaune

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

// Comprendre la certification HVE et assurer son audit

• 4 décembre

À Nuits-Saint-Georges

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 331 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	6,91	7,63	7,19	
		200-250	6,57	7,35	7,08	+ 0,02
		250-300	6,77	6,84	6,84	+ 0,10
		300-350	6,23	6,57	6,44	- 0,02
		350-400	5,72	5,99	5,91	- 0,12
		400-450	5,46	6,08	5,65	- 0,15
		450-500	5,48	5,67	5,59	+ 0,11
	R	300-350	5,68	6,09	5,90	- 0,06
F	U	200-250	6,08	6,54	6,21	+ 0,11
		250-300	5,81	6,32	6,16	=
		350-400	5,73	5,88	5,85	- 0,03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 67 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,31	5,31	5,31	
F	U	350-400	5,74	5,86	5,82	+ 0,27

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 393 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	4,40	4,95	4,67	+ 0,23
		- 5 ans	4,17	4,87	4,39	=
		5 à 10 ans	4,17	4,59	4,31	+ 0,04
		+ 10 ans	3,88	4,26	4,00	+ 0,09
	R	24 à 36 mois	4,05	4,39	4,25	+ 0,12
		- 5 ans	4,03	4,25	4,15	+ 0,03
		5 à 10 ans	4,01	4,24	4,14	+ 0,16
		+ 10 ans	3,52	3,86	3,74	+ 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 791 - Taux de vente : 96 %.

Broutards : Présence de tous les acheteurs. Les transactions restent dynamiques mais les tarifs ont tendance à plafonner.
Laitonnes / génisses 18 mois : L'offre limitée rend les tarifs très fermes.
Vaches / Génisses de 30 mois : Belle présentation. La demande est toujours supérieure à l'offre, on note une nouvelle augmentation des cours. Vente rapide.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 821 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,97	4,28	4,17	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	3,85	4,40	4,14	+ 0,13
		de 44 à 50 kg	3,53	4,17	3,83	+ 0,25
		+ de 50 kg	2,96	3,30	3,15	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	3,65	4,12	3,78	- 0,12
		de 38 à 44 kg	3,60	4,13	3,84	+ 0,07
		de 44 à 50 kg	3,24	3,44	3,37	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 166 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,39	2,31	- 0,04
	R	- de 60 kg	1,75	2,22	2,04	
		+ de 60 kg	1,88	2,28	2,06	+ 0,11
	O	- de 60 kg	0,84	0,88	0,87	- 0,57

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		25	25	25	- 19,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	117	141	136	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 007 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : Belle présentation en quantité et en qualité. Les tarifs poursuivent leur remontée dans toutes les catégories jusqu'à 50 kg. Seul bémol : les sujets de plus de 50 kg restent compliqués à placer.
Brebis / béliers : Demande suivie et cours sensiblement reconduits dans les lots de bonne qualité.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 607 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,62	4,14	3,98	- 0,11
		de 38 à 44 kg	3,88	4,57	4,31	=
		+ de 44 kg	3,66	4,61	4,07	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 185 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,88	2,12	2,09	+ 0,35
		+ de 60 kg	1,69	2,37	1,96	+ 0,02

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		33	85	54	- 13,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	79	124	96	

OBSERVATIONS

Effectif global : 926 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Jolie marché bien approvisionné avec quelques lot lourds qui se valorisent très bien. Cours reconduits dans les poids standard.
Brebis : Les bonnes brebis de moins de 60 kg sont présentes en nombres cette semaine et dopent les cotations. Les brebis lourdes se valorisent au même prix que les semaines passées.
Caprins : Tassement des cours cette semaine. La demande semble moins importante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,65	5,87	5,73	
		400-450	5,64	5,86	5,76	
		450-500	4,46	5,62	5,46	
Charolais F	U	300-350	5,48	5,86	5,72	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 77 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,79	4,48	4,38	
		- 5 ans	3,86	4,26	4,14	
		5 à 10 ans	3,88	4,14	4,03	

OBSERVATIONS

Effectif global : 198 - Taux de vente : 91 %
Broutards / Laitonnes : Belle reprise commerciale avec un marché correctement approvisionné et des acheteurs au rendez-vous. Commerce fluide et vente quasi totale.
Vaches : Marché bien approvisionné et cours haussiers.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

10 Nov. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : baisse saisonnière en vaches laitières, reconduction dans les autres catégories.

Bovins maigres : reprise progressive du marché avec plus de difficultés dans les lourds.

POLITIQUES

Le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen, s'est dit le 5 novembre ouvert à revoir le budget de la PAC, sous la pression du Parlement et du Comité des régions qui demandent plus de moyens. Il a assuré avoir entendu les critiques sur l'intégration de la PAC dans les futurs plans nationaux et promis des ajustements. Les eurodéputés préviennent toutefois qu'ils pourraient rejeter le texte sans garanties suffisantes pour le soutien aux agriculteurs.

SANITAIRE

La deuxième zone réglementée, mise en place le 18 septembre, suite à la détection d'un foyer dans le Rhône, a été levée le 5 novembre. Les mesures de lutte contre la DNC ont permis d'enrayer la propagation de la maladie dans cette zone. En l'absence de nouveau foyer dans cette zone réglementée, cette dernière est levée. Elle devient une « zone vaccinale », ce qui facilite les mouvements des bovins de cette zone vers la zone indemne. Pour rappel, la première zone vaccinale a été mise en place dans l'ancienne zone des Savoie le 22 octobre dernier.

DNC : organisation d'un webinaire le jeudi 13 novembre

💻 Un webinaire **FNSEA, JA, FNB et FNPL** ouvert à **tous les éleveurs adhérents** se tiendra ce **jeudi 13 novembre de 13h30 à 15h00**.
🎯 L'objectif est de faire une présentation générale sur **la DNC et ses conséquences économiques et de préciser le cadre réglementaire** et sera l'occasion d'entendre directement les **représentants de l'État – DGAL et Anses** – sur les orientations et choix à venir. **L'Idele** interviendra également pour apporter son éclairage technique.
📥 Les éleveurs sont invités à se rapprocher de leurs fédérations pour obtenir les modalités pratiques et le lien d'inscription.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB dénonce le revirement d'Emmanuel Macron sur l'accord UE-Mercosur lors de son voyage début novembre au Brésil. Après l'avoir jugé « inacceptable », le Président se déclare désormais ouvert à sa ratification. Pour les éleveurs, rien n'a changé : cet accord menace directement la viande bovine française, en ouvrant le marché européen à des productions qui ne respectent ni nos normes ni nos exigences environnementales. La FNB appelle la France à maintenir une opposition claire et ferme : l'accord UE/Mercosur, c'est non !

FOCUS

La Commission Agriculture du Parlement européen a débattu le 5 novembre du projet de «crédits Nature». La proposition vise à obtenir d'entreprises et acteurs privés des financements vers les agriculteurs améliorant la biodiversité et d'autres éléments de bilan environnemental, explique la Commission européenne (sur le modèle des crédits carbone). Les députés européens ont fait part globalement de leur scepticisme en soulignant toutes les interrogations portées par ce projet.

CHIFFRE A RETENIR

193 millions

C'est le nombre de têtes du cheptel bovin brésilien, dont 54,5 millions de vaches allaitantes (chiffres 2024). A titre de comparaison, il y a 3,3 millions de vaches allaitantes en France, principal cheptel allaitant européen. Le modèle de production des pays du Mercosur est ainsi bien différent du notre, sans compter les normes moins exigeantes que celles européennes. Le Mercosur c'est non, il en va de la pérennité de notre modèle européen !

EN REGION

La FNB organise des rencontres avec les sections régionales bovines pour échanger sur les priorités d'action nationales et les enjeux locaux des éleveurs. Lors des discussions, seront abordés notamment la conjoncture et la rémunération, la gestion des risques climatiques et sanitaires, la PAC, et autres sujets au cœur de l'actualité de la filière.
Cette tournée se tiendra en novembre et décembre, avec une première étape à Périgueux le 14 novembre pour la Nouvelle-Aquitaine.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

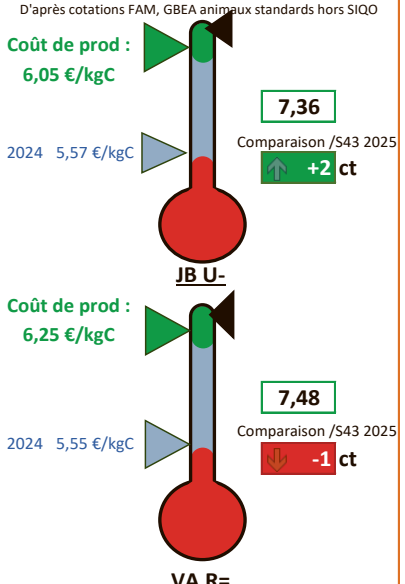
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 44

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

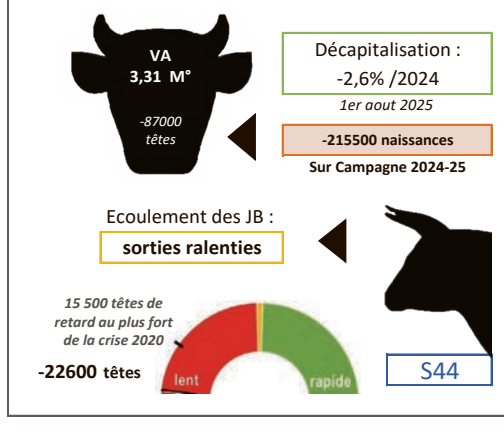
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

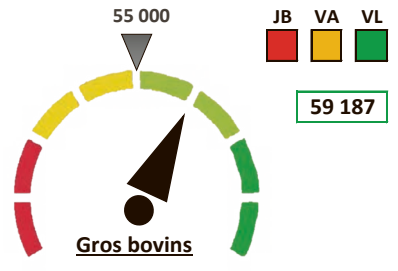
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Quelques chiffres

(Source : Tendance lait viande)

- Production de viande de gros bovins
 - -2% sur les 9 premiers mois de 2025
 - Soit -21 000 téc/2024
- Nombre de vaches allaitantes
 - -2,6% au 1er septembre
 - Soit -86 00 têtes par rapport à 2024

- Naissances de veaux allaitants :
 - -5% sur le cumul de janvier à août 2025
 - Soit 99 000 têtes de moins qu'en 2024
- Broutards :

Mâles allaitants de moins de six mois :
Au 1er août, 602 000 étaient présents en France
- Baisse de 21 000 têtes (-3% /2024)

Mâles de six à douze mois :
652 000 étaient présents en France
- Baisse de 59 000 têtes (-10% /2024)

Le constat est similaire au niveau européen avec une faiblesse de l'offre mais une demande qui se maintient. Il est donc important de rester factuel et de se baser sur les chiffres : la tendance longue est au manque d'animaux.

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 45 du 1er au 7 novembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** la reprise des marchés est globalement effective sur l'ensemble du territoire, mais la situation reste hétérogène selon les régions. Les broutards légers bénéficient d'une demande soutenue et de prix fermes, tandis que les broutards lourds rencontrent plus de difficultés à la vente. La reprise des exportations apporte un soutien partiel, mais la prudence des acheteurs et les incertitudes commerciales freinent encore la fluidité du marché. En femelles, le marché présente une très bonne tenue sur l'ensemble des places, porté par une demande soutenue et la reprise des exportations. Cette dernière contribue à redynamiser le commerce et à retrouver les niveaux de prix d'avant la fermeture.
• **Gros bovins maigres :** l'activité montre une reprise solide et soutenue dans la plupart des régions. Les cours se raffermissent, portés par une demande bien présente, notamment de la part des acheteurs et engraisseurs à la recherche de qualité. La vente est fluide, souvent rapide, avec une orientation haussière dans plusieurs places.
• **Boucherie :** la tendance commerciale conserve une bonne orientation dans la plupart des régions, portée par une demande soutenue et des cours globalement reconduits. Les races à viande se maintiennent aisément, tandis que les types mixtes et laitiers montrent une légère érosion des prix, sans déséquilibrer le commerce.
• **Veaux :** le marché se caractérise par une stabilité globale des cours et un commerce globalement fluide, malgré quelques disparités régionales. La reprise des exportations, notamment vers l'Espagne, contribue à soutenir la demande et à maintenir les prix dans la majorité des catégories.
• **Ovins :** en agneaux, le marché conserve une bonne dynamique, marqué par une demande régulière et des cours globalement reconduits, voire en légère hausse selon les régions. Les effectifs varient localement, mais la qualité des présentations et la solidité de la demande assurent un commerce fluide dans l'ensemble. En brebis, le marché reste bien orienté, avec des cours fermes à reconduits selon les places. La demande demeure présente, bien que la vente soit plus calme par endroits, notamment en raison de volumes d'apports variables. Les prix se maintiennent, soutenus par la bonne valorisation des brebis de qualité.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur JD 6130R, 2027, 9400h, relevage av pdf av distributeur av avec retoiur pré dispo Gps chargeur manip MP 100 godet crocodile, Epareuse Noremat M60, 3200 h ensemble visible au travail, parfait état, pour tout renseignement :
✆ 06 83 48 17 25

39 - Vends 2 tracteurs Alise Chalmers pour antiquité et recherche voiture Pick up 4x4. (4606)
✆ 06 84 83 19 90 H.R

42 - Vends tracteur MF42, 1964, entièrement révisé + petits matériels.
✆ 06 95 03 02 21

Travail du sol

26 - Vends Vibro 3M 300 euros. Herses, 1 de 4M 300euros, 1 de 4M repliage hydrolique 300 euros. Cultivateur Grenier 2.5M2 300euros.
✆ 04 75 07 40 30

26 - Prestation de semis de céréales-luzerne…Drôme et départements limitrophes. Je propose prestations de semis de céréales réalisées avec un amazone centaya 3000 semoir pneumatique de 3 mètres. Travail régulier (GPS) précis et soigné, adapté à tous types de sols. Intervention rapide, possibilité de déplacement sur l'ensemble de la Drôme et les départements voisins. Contact Manuel Adrien
✆ 07 88 22 04 94

69 - Vends herse plate Quivogne 7,30 m dents neuves P 4500 € exo TVA - Tasse avant HEVA 3 m lame + rouleau P 2800 € exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Récolte

01 - Vends cause cessation moiss. batteuse JD 9560 IWTS coupe 5m50 cueilleur maïs Dominoni 6 rangs repliable.
✆ 06 09 12 31 60

01 - Vends cause retraite tout matériel agricole : charrue 3 corps, vibro, semoir engrains et à maïs pneu. Berthoud 1000L 15m.
✆ 04 79 42 00 95
ou 06 26 53 5 286

Arbo-viti

07 - Charue vigneronne Gard cadre extensible 5 longerons 3 corps a droite 3 corps a gauche 2 buteurs 1200€ ht.
✆ 04 75 39 32 41
de 10h à 19 h

Irrigation

26 - A vendre Pivot 260 m, buse neuve, 3 travées 62 m , 1 travée 18 m, bon état à démonter 21 000 euros.
✆ 06 08 76 06 57

BTP

07 - Vends mini pelle marque Imer Type 65VX année 2018 excellent état Porte char état neuf
✆ 06 33 82 76 57

Elevage

01 - Vends râtelier cornadis 12 places.
✆ 06 20 37 79 81

42 - Vends salle de traite GEA 2X4, an. 2013 Decro Easy Star portes pneumatique.
✆ Faire offre
au 06 78 07 54 21

Divers

07 - Griffon porte LR 300M 16 dents queue de cochon 20x20 4rangées de dents 1500€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Roues étroites pour traitement binage Michelin roues complètes avec janteset flasque d'adaptation au tracteur Renault usure 50% un peu craquelés 2 roues 9.5x32 880€ HT et 2 roues 9.5R48 1000€ HT .
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

07 - Lève paillettes à bannes lève 1500 kg à 300 m attelage sur 3 points arriere 1000€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Motopompe thermique moteur Perkins 4 cylindres pompe Landini 60M3H 12 bars montée sur chassisavec roues réservoir 200L travaille 150H environ 1800€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Semoir monograine monosem pneumatique 5 élements avec disques pour maïs colza tournesol sorgho avec microgranuleur à réparer cadran à sécuriser 800€ HT 0475393241 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Herse alternative Amazone RV30 Lr 300M équipée de rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement barre porte dents à réparer 700€ HT 0475393241 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Herse rotative KULN HR300 dents droites équipée rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement équipée de dispositif sécurité sur entrainement cardan à sécuriser 1300€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

07 - Rouleau Paker Lr 300M emotteur et compacteur 2 rangées de rouleaux porte ou traine 700€ HT .
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Décompacteur 5 dents dents Deltagard profondeur 50cm equipé de dents arrières égalisatrices lr travaillée 250 m 1300€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

07 - Sous soleuse une dent profondeur 80 cm équipée d'un obus de drainage démontable + versoir à claire voie démontable arrachage vigne petit arbuste 500 € HT 0475393241 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Rateau andaineur Jhon Deere 4 soleils appareil porte 350€ HT .
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Presse balots rectangulaires 46x36 new holland 271 protecteur à cardan à changer 900€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Epampreuse Brunel à lanières commande hydraulique équipement avec chassis spécifique pour recevoir un équipement de desherbage chimique lances protections cloisons 1500€ HT- 0475393241 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Charue Kverneland réversible 4 corps 12 pouces securité par lames non stop 1200€ HT- 0475393241 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Gyrobroyeur 1500x380 à lames horizontales Meme système de coupe et securité que gyro Gard 1700€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

07 - Pare à vent ou soleil 10x3 repliable par manvelle4 bras dit americain 450€ HT.
✆ 04 75 39 32 41 10h à 19h

15 - Cse retraite, V tract Valtra A75 7000h, roundballer Jonh D 572,faucheuse Lely 240,faneuse 680 + andaineur TS400 Fella, épandeur fumier 7T her verti. T.
✆ 06 89 60 58 59

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4403)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4304)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends semoir combiné semis à blé - Pulvérisateur 800 l - semoir maïs etc ... 5 rgs - Déchaumeur à disque 2 m - couverture intégrale 2 Ha.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends casseuse à noix Somier 4 casses émondeuse Rousset
✆ 06 30 97 21 60

38 - Cause retraite vend matériel agricole bon état tracteurs fenaison travail du sol.
✆ 07 80 62 63 50

38 - Vends 1 ossature métallique hangar de 8mx10 m sans couverture ; lève-sac pour charger épandeur engrais.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends bottes de foin moyenne densité, semoir Goyer 13 rangs à sabots, ramasse bottes moyenne densité, caisses à volailles.
✆ 07 67 32 60 36

42 - Vends chaine à fumier long 90 m + rampe de 8m, marque CK Galvanisé avec moteur, fourche à fumier Crododile marque Quick Alo 170, le tout BE.
✆ 06 38 48 42 77

58 - Vends remorque benne Duchesne 9 T en très bon état. Godet BLS pour fourche John Deere 2 m. Vends 5 ha de bonne terre, peut convenir pour panneaux solaires. (4605)
✆ 06 04 44 64 16

58 - Vends désileuse portée Agram, 1,5 m3, état neuf, 1000 €. Remorque distributrice, 6m3, BE, déchargements avant droit, 1200 €. Pulvérisateur Kuhn Porter 1200 l, 18 m, 5 tronçons DPAE, 4000 €. Aplatisseur Skyold 6 à 800 kg/h, révisé à neuf, 2200 €. Lisse au garrot 1 de 5-6 m, 250 €, 2 de 4-5 m, 400 €. 3 tuyaux annelé pour aqueduc, 6 m, diam 300 (l'unité), 80 €. 2 roues étroites avec voile 9,5 x 44, pneu neuf, 1000 €. 1 essieu avec roues 11,5x80-15,3 – 4T freiné, 350 €. 2 silos à grain complet, diam 3,20, 300 qx (l'unité), 550 €.1 silo à grain complet, diam 3,20, 400 qx, état neuf, 1200 €. 1 rampe pulvé Berthoud 15 m + commande élect, 200 €. (4501)
✆ 06 06 49 04 11

71 - Vends tracteur TM135 NewHolland, 9.200 H, dessileuse-pailleuse Lucas, 2 démêleurs Castor 80R, 8 m3 balle ronde J.D. 592, 9.000 bottes, TBE, foin balle ronde, chaîne de curage Albert Doucet 130 m.
✆ 06 26 11 17 39

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (4404)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Ford Ranger 2020 CV 170

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

XLT BVA 10V NBS options, plateau ridelle 91000KMs, 26500 euros.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends bétaillère Masson, 2 pneus neufs, 5 mètres X 2 mètres 30, freinage hydraulique, séparation.
✆ 03 85 85 24 07

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin BR 2025 + regain prairie naturelle rentré bonnes conditions, TB qualité, livraison.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Agriculteur vend livre luzerne 2ème et 3ème coupe récoltée avec andaineur à tapis + paille.
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends foin naturelle stocké à l'abri BR 120x120.
✆ 06 30 70 89 17

39 - Vends bon foin 2025 prairie permanente, bottes rect. 500 kg, rondes 250 kg + foin correct 2024.
✆ 06 84 21 69 15

74 - Vends foin, paille, luzerne en petite botte mise en paquet de 14. Vends aussi enrubanné.
✆ 06 66 57 06 20

Plants, pépinière

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ 06 42 90 75 43

Fourrage

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ 06 75 39 31 86

Location

Agricole

69 - Loue studio 1 personne conviendrait pour retraité agricole sérieux. Vends foin 100 bal. rond.
✆ 06 58 38 45 77

Chasse, Etangs

21 - Cote d'Or WE découverte repas midi compris 100 € traqueurs - postes, 50 sang., 22 cerv., 20 chev., 600 ha Moloy
✆ 06 19 43 19 97

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

58 - Groupement d'employeurs situé dans le département de la Nièvre 58, proche de Corbigny 58800, polyculture/élevage bovins allaitants, recherche un ou une ouvrier(e) polyvalent(e) agricole pour l'alimentation et le soin des animaux, les travaux des champs. CDD 3 mois temps plein évolutif sur CDI, SMIC horaire Une expérience dans le domaine agricole est obligatoire. Permis B obligatoire. (4602)
✆ 06 49 38 53 78

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

58 - Homme célibataire 63 ans recherche femme française pour relation sérieuse et durable. Ecrire T de B. 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (4604)

69 - Femme de 42 ans à la recherche d'une relation sérieuse et durable. Je suis quelqu'un de sociable, douce et à l'écoute des autres. (4504)
✆ 06 78 30 76 47

Animaux

Bovin

03 - Élevage LENA Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Tebeau RJ, Pacao Ben RRVS, Rafiot PP, Orrex PP. TGS. (4204)
✆ 06 28 02 04 05

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

18 - EARL Breton vend deux très bon taureaux charolais HBC de 18 mois nés en juin 2024 et plusieurs veaux reproducteurs nés au printemps 2025 dociles avec de très bonnes qualités maternelles.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Elevage charolais, vend vaches pleines ; taureaux de 18 et 30 mois, livraison possible. EARL Bedu Michel et fils.
✆ 06 84 04 16 52

21 - Vds taureau Montbéliard reproducteur de 20 mois, fils de Rinvader. (4603)
✆ 06 45 65 16 90

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais en IA depuis 45 ans vends 9 taureaux HBC 12/14 mois génotypés dont 5 taureaux à génisses. FN de 105 à 109. ALLAIT de 106 à 116 et AVEL de 109 à 118. Et 4 taureaux à vaches. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4402)
✆ 06 15 28 77 63

58 - Vends taureau à génisses, 5 ans, homozygote, cause consanguinité, veaux de l'année, HBC. Pigoury G. (4607)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC dont vêlage facile. Charetier à Anlezy 58. (4303)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (3704)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

Caprin

71 - Vends, cause retraite, une quarantaine de chèvres M.B. fév. mars, dispo. décembre. 71240 Mancey.
✆ 06 09 38 36 24

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends Poules pondeuses élevées en plein air de 18 mois Pondent à 65 %. Race Babcock. Vente le 12.15.19 et 22 novembre de 9 heures à 12 heures. Sur réservation par sms au 0680415875. Donner le nombre de poules et jour de retrait. Prévoir caisses ou cartons pour le transport. De 1 à 20 poules 4€ la poule. De 21 à 50 poules 3€ la poule. De 51 à 100 poules 2.50€ la poule. De 101 à 200 poules 1.50€ la poule + de 201 poules 1€ la poule. EARL du Pontot, Ferme du Pontot, 21220 Gevrey Chambertin. (4502)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

01 - A réserver chiots Berger-All., parents Lof, nés 02/09/25, portée de 6, n° mère : 2502687501694605, Siret : 34373404200017.
✆ 07 84 83 61 44

38 - Vends chiot 6 mois Bruno du JuraxGascon 2M 2F parent extra chasse N tat Mère 250268743406857.
✆ 06 89 38 52 90

Equin

42 - Vends deux juments Comtoises, pleins papiers, 5 ans et 4 ans avec poulains et resaillie.
✆ 06 07 96 23 40

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande
☐ REUSSIR Grandes Cultures
☐ REUSSIR Lait
☐ REUSSIR Porc
☐ La chèvre
☐ Pâtre
☐ REUSSIR Fruits & Légumes
☐ REUSSIR Vigne
☐ REUSSIR Volailles
☐ REUSSIR Bio

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

RPB 21
Anciennement EST IMMO DIJON
STRASBOURG (EIDS)
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 500 euros
Siège social :
2 Rue des Marronniers en Fleurs
21121 AHUY
832 058 689 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03/11/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 03/11/2025 la dénomination sociale EST IMMO DIJON STRASBOURG par RPB 21 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités : De prestations de services en matière de conseil aux entreprises et aux particuliers dans la gestion de patrimoine, notamment l'optimisation fiscale, la gestion d'actifs, la structuration de portefeuilles d'investissements, le conseil en financement, la gestion des risques financiers, ainsi que l'accompagnement dans la mise en place de stratégies patrimoniales adaptées aux besoins spécifiques des entreprises, dans le domaine immobilier, notamment l'assistance à l'acquisition, la gestion, la valorisation, la transmission et l'optimisation d'actifs immobiliers détenus ou envisagés par les entreprises, dans le domaine de l'assurance, ainsi que l'accompagnement et la mise en place de solutions adaptées aux besoins spécifiques des entreprises et des particuliers.La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, françaises ou étrangères, la gestion de ces participations, ainsi que toutes prestations de services rendues aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation,à titre principal ou accessoire, dans le cadre d'une activité de holding, qu'elle soit passive ou animatrice et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social 6 Rue des Demoiselles, 21121 AHUY au 2 Rue des Marronniers en Fleurs, 21121 AHUY, à compter du 03/11/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020697

MODIFICATIONS MULTIPLES

AG CONSULTING ET MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
Au capital de 200 euros
porté à 20 000 euros
Siège social : 4 rue de la Courtavaux
21700 PREMEAUX PRISSEY
981 669 831 RCS DIJON

Par décision du 21 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 21/10/2025 la dénomination sociale STAG RACING par AGCM et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de : - conseil et prestations dans le domaine du sport automobile et notamment dans la gestion de carrière de pilote,- achat, la vente, la location de tous équipements matériels et véhicules en rapport avec le sport automobile,- prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;- gestion des titres et des valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui des tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition,d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ;- gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine,quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;- animation et la fourniture de prestations notamment comptables, administratives et financières aux filiales ;- gestion des ressources humaines ;- étude, l'organisation et la mise en place de stratégie commerciales, de système d'information, de communication et de marketing ;- création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation sous toutes ses formes de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités spécifiées ;- prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets,concernant ces activités ;- et plus généralement, toutes opérations se rattachant à cet objet de nature à en faciliter la réalisation. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.- une augmentation du capital social de 19 800 euros par incorporation de réserves.En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cents euros (200 euros).
Nouvelle mentionLe capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).
- la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :Monsieur Adrien DE GAIL,demeurant 4 rue de la Courtavaux, 21700 PREMEAUX PRISSEY
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Adrien DE GAIL, Associé Unique, 4 rue de la Courtavaux,21700 PREMEAUX PRISSEY.
POUR AVIS

AL25020712

MODIFICATIONS MULTIPLES

«SCI - SAIL»
DIJON (21000),
5B Rue du Lycée
R.C.S de DIJON : 491 297 214
Au capital de 175 000 €

Aux termes d'un PV d'AGE du 15/10/2025, il a été décidé :
- le transfert du siège social à TAILLADES (84300),12 Lotissement le Clos des Peupliers
- la prorogation de la durée de la société jusqu'au 30 juillet 2066
L'adresse du gérant a été modifiée :
- Mme Cécile CHAMPY : TAILLADES (84300), 12 Lotissement le Clos des Peupliers
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.
Pour avis, Le gérant.

AL25020723

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

C.2S-FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 000 Euros
Siège social :
71100 CHALON-SUR-SAONE
15, rue Saint-Georges
(transféré à 21200 BEAUNE
14,avenue Albert Bichot)
513 384 818 R.C.S.
CHALON-SUR-SAONE

Aux termes de ses décisions en date du 01 octobre 2025, l'associée unique de la société susvisée:
- constituée pour une durée de 99 années à compter du 29 juin 2009
- ayant pour objet social la mise en place de solutions de cafeterie à destination de la restauration collective (hôpitaux,cliniques, maisons de retraite, internats,etc.), de l'hôtellerie et de l'entreprise, le négoce de café, thé, cacao, de tous produits alimentaires ou assimilés, detous articles et accessoires destinés à la cafeterie, avec achat, vente, exploitation directe, location et entretien de tous distributeurs et machines, le négoce oula location de fontaines à eaux, jus de fruits, etc., la torréfaction, la dégustation sur place et la vente à emporter, la restauration sous toutes ses formes, l'exploitation de salons de thé
- et un capital social d'un montant de 9000 €
A décidé de transférer le siège social de :
71100 CHALON-SUR-SAONE 15, rue Saint-Georges à
21200 BEAUNE - 14,avenue Albert Bichot, et ceci avec effet
A compter du 01 octobre 2025.
En conséquence, la société, dont la société 2 A D (402 042 634 RCS Colmar) est le Président, qui était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 513 384 818, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon,désormais compétent à son égard.
Pour avis,Le Président.

AL25020742

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision du 28/06/2024, les associés de la société CPG & ASSOCIES, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, Siège social : 7 Rue Alexander Fleming, 21121 AHUY, RCS DIJON 451 858 310, ont pris acte de la démission de la société HOLDING ACD de ses fonctions de Directrice Générale à compter de ce jour, sans pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS - La Présidente

AL25020748

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/11/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Clénay : Parcelle en nature de sol et taillis sur laquelle se trouve du bâti constitué essentiellement de 2 bungalows à usage d'habitation (non conforme aux documents d'urbanismes) - Urbanisme : Zone A du PLU 56 a 80 ca '9100 RUE DE LA FONTAINE AUX LIONS' : ZC-0139
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020754

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI SERRIGNY-MIRAMONT
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
35, rue des Blés d'Or
21560 COUTERNON
987 759 628 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 10/12/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Sophie MIRAMONT, demeurant 20, impasse du Poron, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au 35, rue des Blés d'Or 21560 COUTERNON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée,et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL25020680

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SERRIGNY-MIRAMONT
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
35, rue des Blés d'Or
21560 COUTERNON
987 759 628 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 31/12/2024, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Mme Sophie MIRAMONT, demeurant 20, impasse du Poron, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL25020681

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES REMPARTS
Société civile
Au capital de 2 000 €
Siège social : 12 Place Notre Dame
21140 SEMUR EN AUXOIS
500 562 673 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 10/10/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Dominique Bonfils, demeurant 4 rue Fremiotte 21350 Boussey,Gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 rue Fremiotte 21350 Boussey. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL25020721

// CONSTITUTION

SCI DE LA BERGERIE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue du Triage,
21120 IS SUR TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IS SUR TILLE du 28/10/2025il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DE LA BERGERIE
Siège social : 7 Rue du Triage, 21120 IS SUR TILLE
Objet social : - La propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent ;- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;- La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial,industriel, professionnel ou mixte ;- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, meublés ou non ;- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dylan HOSCHAR,né le 16 septembre 1999 à DIJON (21)demeurant 7 Rue du Triage 21120 IS SUR TILLE
Madame Clara BERNIGAUD,née le 7 juillet 2002 à DIJON (21) demeurant 1 Rue du Général Morey 52500 BELMONT
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020657

SAS DE LA PRAIRIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Ferme de la Prairie
21350 ARNAY-SOUS-VITTEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARNAY-SOUS-VITTEAUX du 21/10/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DE LA PRAIRIE
Siège : Ferme de la Prairie 21350 ARNAY-SOUS-VITTEAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Production d'énergie photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Madame Sarah LALLEMANT Demeurant Ferme de la Prairie 21350 ARNAY-SOUS-VITTEAUX
Directeur général :Monsieur Jean-François LALLEMANT Demeurant Ferme de la Prairie 21350 ARNAY-SOUS-VITTEAUX
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020718

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

KEVALEX
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Aglan
3 rue du 25 Septembre 1793
58000 CHALLUY
799 121 439 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 13/10/2025, les associés ont, à compter du même jour :
- pris acte du décès de Monsieur William CHOUAKRIA, gérant et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement
- décidé de transférer le siège social au 18 rue des Jeunes Pousses - 58000 SAINT-ELOI, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL25020639

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DOMAINE CHAMPEAU
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 147 250 euros
Siège social : 20 Rue Saint Edmond
58150 ST ANDELAIN
352 440 531 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre 2025, il a été pris acte :
- de la réduction du capital social de 73 625 euros pour le porté à 73 625 euros,de modifier l'article 7 des statuts, comme suit :
Article 7 – CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social s'élève à cent quarante sept mille deux cent cinquante (147 250) euros.
Il est divisé en neuf mille cinq cents (9 500) parts de 15,50euros chacune réparties entre les associés au prorata de la valeur de leurs apports.
Nouvelle mention : Le capital social s'élève à soixante-treize mille six cent vingt-cinq(73 625) euros.
Il est divisé en quatre mille sept cent cinquante (4 750) parts de 15,50 euros chacune réparties entre les associés au prorata de la valeur de leurs apports
- de nommer Madame Bérengère CHAMPEAU, demeurant 2 Rue des Bleuets à Chambeau 58150 SAINT-ANDELAIN, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée à compter du 1er novembre 2025, en remplacement de Monsieur Guy CHAMPEAU,démissionnaire.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS, La gérance.

AL25020720

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique de KERAL INVESTISSEMENTS Société par actions simplifiée au capital de 5 000 € Moulot, 58500 CLAMECY 911 404002 RCS NEVERS 58000, en date du 05/11/2025, La Société EVO AUDIT, SARL au capital de 1000 euros, domiciliée 4 rue Claude Berthollet 86 000 POITIERS, immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro 941 181 240 a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031.

AL25020730

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARTISANS CONCEPT
SAS Au capital de 2.000 euros
5 bis boulevard du Dr Galvaing
58300 DECIZE
894 308 774 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 05/11/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 5 bis boulevard du Dr Galvaing 58300 DECIZE et ce, à compter du 05/11/2025.
Le Président a également pris acte de la démission de Mme Aurélia MACADRE, Directeur Général.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25020749

// GÉRANCE

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LÈS AIX (58380) le 09/10/2025 enregistré le 15/10/2025 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la NIEVRE Dossier 2025 00018456 référence 5804P012025N 00557,
La société dénommée DURET, Société à responsabilité limitée au capital de 153 580 EUROS, ayant son siège social à LUSIGNY (03230), 4 rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 828260141 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CUSSET,
A vendu à :
La société dénommée FOURNIER, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 EUROS, ayant son siège social à DECIZE (58300), 57 rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 989424254 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Son fonds de commerce de Boucherie charcuterie traiteur, exploité à DECIZE (58300), 57 rue de la République exploité sous le numéro SIRET n°82826014100027 correspondant à l'établissement secondaire de la Société DURET.
Cette vente a été consentie au prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (75 500,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour : 10 000,00 € et Aux éléments corporels pour : 65 500,00 €, avec entrée en jouissance au 09/10/2025.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office de Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL25020711

// ADDITIF-RECTIFICATIF

GYNEPSY
Société civile immonilière
Au capital de 1 829,39 €
Siège sociale : NEVERS (58000)
39 B Rue Paul vaillant Couturier
RCS NEVERS 403086424

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce publiée dans le Journal TERRES DE BOURGOGNE du 25 juillet 2025 concernant la société **GYNEPSY**.
Dans l'annonce précitée, il a été par erreur indiqué que la dissolution anticipée de la société avait été décidée à compter du 27 mars 2017.
Il convenait de lire : la dissolution anticipée a été décidée à compter du 17 juin 2025.
Le reste de l'annonce demeure inchangé.
Pour avis, le liquidateur

AL25020758

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SAS BAJH - RCS Nevers 828 190 124 - gestion d'installations sportives - 172 avenue du Stand 58000 Challuy. Jugement en date du 03/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020736

MATHIEU Jean-Claude - travaux peinture et plâtrerie - 2 rue de Bel Air 58470 Magny-Cours. Jugement en date du 03/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020737

EURL DU MANOIR - RCS Nevers 833 090 475 - réalisation de prestations de travaux agricoles, préparation des terres,opérations de récoltes, semis et plantations. traitement et pulvérisation des récoltes, épandages, taille des arbres,haies, accotements, mise à disposition de machines agricoles- manoir de Reugny Dompierre-sur-Héry 58420 Beaulieu.Jugement en date du 03/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020738

BAGOT Christophe - RCS Nevers 491 366 449 - charcuterie,traiteur, triperie, rôtisserie - 6 rue du Général de Gaulle58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 03/11/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020739

UNYK STYLE - RCS Nevers 821 796 117 - la vente de prêt à porter femmes, enfants et hommes, chaussures, accessoires maroquinerie, bijoux - 1 avenue du Général de Gaulle 58000Nevers. Jugement en date du 03/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020740

Biker' Bar GONTARD Bruno - RCS Nevers 340 843 945 - café,bar, restaurant - épicerie, dépôt de pain et de journaux - 1place de la Liberté 58130 Saint-Aubin-les-Forges. Jugement en date du 03/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020741

ENVOI EN POSSESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 juillet 2025,
Madame **Madeleine Anne-Marie MAILLOT**, en son vivant retraitée, demeurant à DORNECY (58530) 11 rue des Champs. Née à CLAMECY (58500), le 8 juillet 1944. Décédée à DORNECY (58530) le 25 juillet 2025.
A consenti un legs universel.
Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier THOMAS, notaire à PONT-A-MOUSSON, 1 rue Saint-Laurent, le 25 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire en charge de la succession : Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY 58500, 24 rue Marié Davy, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020708

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA LES LONGUES RAIES
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 4 route de Villiers
58150 SAINT LAURENT L'ABBAYE
RCS NEVERS – N° 911 497 675

Suivant délibération d'AGE du 31 octobre 2025, les associés ont décidé à effet du31 octobre 2025, la dissolution anticipée de la société SCEA LES LONGUES RAIES.Sont nommés liquidateurs :
- M. Pascal MORLAT, demeurant 4 route de Villiers - 58150 SAINT LAURENT L'ABBAYE
- M. Patrice MORLAT, demeurant 27 bis route de Pouilly - 58150 SAINT LAURENT L'ABBAYE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 4 route de Villiers - 58150 SAINT LAURENT L'ABBAYE.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL25020756

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DIDIER ROSETTE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : ZI - Les Maisons Rouges
58240 LANGERON
Siège de la liquidation :
Chemin des Chaumes
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
RCS NEVERS 420 500 597

Le 20.10.2025, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25020762

// CONSTITUTION

SELARL Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés à LA-CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre),
37, TER Avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT,Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 31 juillet 2025,enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Nièvre, le 5 août 2025 dossier 2025 00014715 référence 5804P012025N00468, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : groupement foncier agricole
Dénomination : Groupement Foncier Agricole «des Terres d'Avenir »
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Siège : CHAMPLEMY (58210), Les Plauts.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (150 500,00 EUR), divisé en 1 505 parts de cents euros (100,00 euros) chacune.
Apport(s) en numéraire : CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (150 500,00 EUR),somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Les gérants sont Madame Fanny MOREL demeurant à TOULOUSE (31400) 35 avenue de Lespinet, et Monsieur Gaëtan MOREL, demeurant à BEIJING (100006) (CHINE) Qihe Lou Nan Xiang 5C Dongcheng Qu.
La durée de leurs fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL25020717

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/10/2025, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : GITE DU DOMAINE BERNAISSE
Objet social : La location immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, la location d'emplacements de camping, de garages ou de stationnement. Vente de produits alimentaires, tables d'hôtes, organisation évènementielle et réception.Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de

ANNONCES LÉGALES



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.
Siège social : 65 2eme impasse des bleuets 58000 ST ELOI
Au capital de : 400 €
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Président : M. BERNIER Vincent demeurant 65 2eme impasse des bleuets 58000 ST ELOI
Autre(s) dirigeant(s) : directeur général M. DELNAISSE Romain demeurant 6 rue du moulin 27400 LA HAYE MALHERBE.

AL25020731

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TR GARAGE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 50 000 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Entretien, réparation de tous types de véhicules automobiles - Réalisation de tous travaux de mécanique et de carrosserie - Achat, vente de pièces détachées et d'une manière générale de tous accessoires et produits se rapportant aux véhicules automobiles - Location de véhicules sans chauffeur
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : la société HPR sise à LANGERON (58) – 16, rue des Craies (929 713 519 RCS NEVERS)
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25020744

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/11/2025, il a été constitué une Société Civile immobilière dénommée : LES 3 AILES
Objet social : Location immobilière
Siège social : 1 Le grand Perthuis-Dordres 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Capital : 100 eurosGérance : Emilie DETABLE et Frédéric DETABLE demeurant 1 Le Grand Perthuis-Dordres 58460 CORVOL L'ORGUEUILLEUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25020755

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GUYOT ALAIN

Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 19 rue du Docteur Courtois 89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES
385 085 790 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 10 OCTOBRE 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Il a également été décidé de changer la dénomination de la Société, laquelle devient : GUYOT
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Rémy GUYOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Rémy GUYOT, demeurant 19 rue du Docteur Courtois 89190 ST MAURICE AUX RICHES HOMMES.
Pour avis, Le Président.

AL25020716

CHANGEMENT DE GÉRANT

LEGENDRE

Société en nom collectif
au capital de 200 euros
Siège social : 14 Place de l'Eglise 89630 QUARRE LES TOMBES
477 851 901 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 Octobre 2025, l'Assemblée Générale a pris acte du décès de M. Sébastien LEGENDRE survenu le 9 octobre 2025 et a nommé en qualité de gérant Madame Christine LEGENDRE, demeurant La Verdière 58140 MARIGNY L'EGLISE.
Pour avis
La Gérance

AL25020728

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DE COTE RENARD

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Cote Renard VILLEFRANCHE SAINT PHAL
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
420 424 913 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15octobre 2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision de la Société OCTOPUSSY de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur David BONNICHON, demeurant Cote Renard VILLEFRANCHE SAINT PHAL 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, pour une durée illimitée.
Pour avis

AL25020743

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EL BOUHALI

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 Avenue de la Résistance 89000 AUXERRE
813 041 464 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 15juillet 2025, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la location, l'exploitation ou la cession de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ;- L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de toutes participations ou valeurs mobilières dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que tous instruments financiers,comptes d'investissement, produits structurés ou actifs numériques ;- La prise de participations, le financement,l'accompagnement ou la gestion de projets entrepreneuriaux, notamment dans les secteurs du commerce, de la distribution, de l'alimentaire, de l'agroalimentaire, de l'hôtellerie-restauration, de l'import-export, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ;- La fourniture de prestations de conseil,d'intermédiation, de représentation ou de négociation commerciale ou stratégique,notamment dans les domaines liés à la distribution, au négoce ou aux circuits professionnels, en France comme à l'étranger ;- La société pourra également exercer des activités de mise en relation, de conseil ou d'accompagnement stratégique auprès de partenaires opérant dans les secteurs du commerce, de l'import-export, des produits alimentaires ou des boissons, y compris viticoles,en France comme à l'international ;- La prestation de services de direction, de gestion, d'administration, de coordination ou de conseil stratégique à toute entreprise, qu'elle soit détenue ou non par la société.

AL25020745

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA MORIZOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 1 412 000,00 euros
Siège social : 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
839 086 808 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du10/10/2025 a :
- décidé d'augmenter le capital social de 158 000€ pour le porter à 1 570 000 €,
- nommé M. Anthony THIBERT, demeurant 4 impasse du Couvent 89160 ARGENTEUIL-SU-RARMANÇON,aux fonctions de cogérant,
- décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais « SCEA TM AGRI ».
Pour avis, la gérance.

AL25020752

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(Yonne) du 31/10/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 04/11/2025, dossier 202500034908, référence 8904P01 2025 A 01500,
La Société Garage A. GUILLEMIN, Société par actions au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 18 rue de Montboulon - Zone d'activité des Champs Casselins 89000 ST GEORGES SURBAULCHE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 423 549 906 RCS AUXERRE,
A CEDE à
La Société GARAGE NECTOUX, Société par actions au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 4 route d'Aillant 89240 EGLENY,immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 989875 372 RCS AUXERRE,
Un fonds de commerce d'achat, vente, entretien, réparation, location de tous véhicules automobiles, neufs et d'occasions,de cycles, de motocyclettes, de tondeuses et d'appareils de motoculture ; travaux de carrosserie, tôlerie, peinture ; achat, vente en gros et en détail de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et opérations précités, sis et exploité à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), 18rue de Montboulon – Zone d'activité des Champs Casselins,
Moyennant le prix de 180 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/11/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

AL25020764

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-471du 07 novembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, une enquête publique est ouverte relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque porté parla SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge, d'une emprise de 28,2 ha(surface clôturée) et d'une puissance totale de 29,99 MWc sur le territoire de la commune d'ANNAY-SUR-SEREIN.
Cette enquête se déroule en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, siège de l'enquête,pendant 42 jours consécutifs, du mercredi 03 décembre 2025 (09 h) au mardi 13 janvier 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS recevra, en personne, au sein de la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 03 décembre 2025 de 09 h à 12 h
- jeudi 11 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- mardi 13 janvier 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/parc-solaire-annay-sur-serein
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
parc-solaire-annay-sur-serein@mail.registre-numerique.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit, au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (2, Grande Rue - 89130 ANNAY-SUR-SEREIN) ou
- courrier adressé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr
(Onglet Actions de l'État,Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques) ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Clémence BROUCK, cheffe de projets pour la SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
Email : clemence.brouck@web.energy

AL25020759

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2023,
Monsieur Patrick Jacques CAPDEVILLE, en son vivant retraité, demeurant à CHASTELLUX-SUR-CURE (89630) 10 route de Meulot.
Né à PARIS 10 ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 3 mars 1954.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à DIJON (21000) (FRANCE) le 18 juin 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Angélique SUREAU, Notaire titulaire d'un Office Notarial à L'ISLE-SUR-SEREIN, 8 - 10, Montée du Calvaire, le 17 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Angélique SUREAU, Notaire titulaire d'un Office Notarial à L'ISLE-SUR-SEREIN, 8 - 10, Montée du Calvaire, référence CRPCEN : 89035, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020734

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BASALTE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6 130 euros
Siège social et de liquidation : 3, rue de l'Yonne 89000 AUXERRE
884 609 843 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Isabel FERRAZ DE BARROS, demeurant 14, rue du Château 89110 LAFERTE LOUPIERE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue de l'Yonne 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL25020719

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

EBF

Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social : 2 Chemin de Poilly 89310 FRESNES
917 497 869 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25020765

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ORTHO MEDICA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège : 1 Hameau Gogot 89240 DIGES
479 853 442 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Luc SAVORET, demeurant 1 Hameau Gogot89240 DIGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Hameau Gogot89240 DIGES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020766

// CONSTITUTION

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 4 novembre 2025, d'un Groupement foncier agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : Groupement foncier agricole « des Bergers »
Siège social : THORY (89200), 60 Grande Rue
Objet : la propriété et l'administration par exploitation en faire valoir direct ou par bail, location ou autrement de immeuble à vocation agricole bâtis ou non bâtis
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : MILLE EUROS (1 000,00 €), apports en numéraire
Gérants : Monsieur Lilian Bernard RAMEAU, demeurant à PRECY LE SEC (89440), Chemin départemental 32,Monsieur Nicolas Olivier ROBERT, demeurant à THORY (89200), 60 grande rue
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis,Le notaire.

AL25020724

PER RENT IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 Chemin du Pré au Curé, 89200 MAGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY du 03 Novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PER RENT IMMO
Siège : 3 Chemin du Pré au Curé, 89200 MAGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur, la location nue ou meublée de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire, locataire, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement; L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte;
La gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, y compris la supervision des travaux d'entretien, de rénovation, de transformation, d'aménagement ou de réhabilitation des immeubles détenus ou exploités;
L'investissement locatif, à savoir l'acquisition de biens en vue de leur location, la constitution et la gestion d'un portefeuille immobilier à but patrimonial ou spéculatif, ainsi que la cession éventuelle de tout ou partie de ces actifs;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
La société CYBHIL GROUP, SAS au capital de 600 euros, dont le siège social est 3 Chemin du Pré au Curé 89200 MAGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 992 679 100,
représentée par M. Yvan PERRIN, président.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25020747

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ÉQUIPEMENT

// PIÈCES DÉTACHÉES

SV Pro s'appuie sur le réseau Sterne pour gagner en réactivité

Depuis fin 2023, le concessionnaire SV Pro, spécialiste des matériels agricoles John Deere en Bourgogne Franche-Comté, a confié au Groupe Sterne, leader européen de logistique premium bas carbone, l'acheminement quotidien de ses pièces détachées entre ses sites. Grâce aux navettes de nuit, l'entreprise a fluidifié sa logistique, réduit ses stocks dormants et garantie à ses techniciens la disponibilité des pièces dès l'ouverture des ateliers.



SV Pro

Chaque mois, plus de 1 000 colis de pièces détachées sont acheminés entre les différents sites SV Pro.

Dans le monde agricole, chaque heure gagnée compte : une machine immobilisée en pleine moisson ou pendant les semis peut rapidement compromettre une récolte. Concessionnaire John Deere, SV Pro accompagne depuis 1962 les exploitants de Bourgogne Franche-Comté avec une mission claire : garantir la disponibilité rapide des pièces détachées pour assurer la continuité de leurs activités. Implantée en Bourgogne Franche-Comté (Côte-d'Or, Jura, Yonne, Nièvre, Doubs, Territoire de Belfort, Haute-Saône), l'entreprise s'appuie sur une centaine de techniciens et gère un stock de près de 60 000 références. Pour relever ce défi logistique et maintenir son niveau de service, SV Pro a choisi de renforcer la circulation de ses pièces entre ses différentes bases, en s'appuyant sur le réseau de transport de nuit du Groupe Sterne.

Une logistique de proximité pour 12 sites, bientôt 18

Initialement déployée sur quelques bases, la solution Access Direct de Sterne fait rapidement ses preuves auprès du concessionnaire et couvre aujourd'hui 12 sites SV Pro, reliés chaque nuit par des navettes aller-retour assurant le ramassage à partir de 18 heures et la livraison avant 8 heures le lendemain. Cette organisation sur mesure garantit un acheminement rapide et fiable des pièces entre les différents sites du réseau, soit près de 1 100 colis par mois, d'un poids moyen de 15 kg.

Grâce à ce dispositif, SV Pro a significativement réduit son stock dormant tout en optimisant la rotation des pièces entre ses sites.

« Avec les navettes quotidiennes de Sterne, chaque base peut se dépanner rapidement auprès d'une autre. Notre réseau fonctionne désormais de manière beaucoup plus fluide et réactive. La différence se ressent au quotidien : les flux sont parfaitement alignés avec les besoins du terrain », explique Estelle Cereza, Responsable Pièces SV Pro.

Fiabilité, réactivité et relation humaine

Au-delà de la performance logistique, les équipes de SV Pro soulignent la qualité du suivi humain : interlocuteurs dédiés, chauffeurs disponibles et résolution rapide en cas d'aléas. Cette proximité fait partie intégrante de la démarche de Sterne, dont le maillage territorial fin garantit une gestion souple et réactive des flux.

« Ce que j'apprécie particulièrement, c'est la qualité de la relation avec les équipes Sterne. Les chauffeurs sont arrangeants, les interlocuteurs à l'écoute et toujours réactifs. Quand un imprévu survient, tout est fait pour que les colis arrivent malgré tout en temps et en heure. C'est précieux, surtout en pleine saison », conclut Estelle Cereza.

Un partenariat qui évolue avec les besoins du terrain

En moins de deux ans, le réseau de SV Pro a vu doubler le nombre de sites desservis par Sterne, signe de la confiance renouvelée entre les deux partenaires. De nouvelles optimisations sont déjà à l'étude : mutualisation des stocks, introduction de caisses réutilisables, ou encore extension géographique pour accompagner la croissance du concessionnaire John Deere.

Pour Sterne, cette collaboration confirme une ambition : accompagner durablement les acteurs régionaux dans l'optimisation de leurs flux et la performance de leurs opérations.

D'après communiqué

// GROUPE BUCHEZ-DE BRUIN

Sébastien Petitcolas, nouveau responsable commercial Valtra



Sébastien Petitcolas à gauche, avec Olivier Dubreuilh

Depuis début septembre, Sébastien Petitcolas a rejoint le staff de direction du groupe Buchez-De Bruin. Fort de plus de 20 ans dans la machine agricole, il a en charge le développement commercial de Valtra au sein des deux entités. Fils d'agriculteurs de Meurthe et Moselle, cet autodidacte comme il se définit, a passé la majeure partie de sa carrière dans le réseau Renault devenu Claas, d'abord comme vendeur à Metz, puis comme Responsable Commercial de Claas Est. En 2019, il devient responsable commercial automoteurs chez Claas France avant de retourner en concession en région Centre. Séduit par le projet proposé par Olivier Dubreuilh, P.-D.G. du groupe Buchez-De Bruin, Sébastien Petitcolas s'attèle donc au développement de Valtra sur le secteur concédé qui s'étend sur la Nièvre, l'Yonne, l'ouest de la Saône et Loire, l'est du Cher et du Loiret. Les deux concessions recrutent des vendeurs pour une couverture complète du secteur. Des techniciens sont aussi recherchés. L'objectif à moyen terme, est d'avoir dans chacune des 8 bases Valtra, un expert spécialiste de la marque.

« Si du côté Buchez, le développement de Valtra est une continuation, nous mettons les moyens pour développer la marque chez De Bruin et ainsi générer auprès de nos clients une dynamique commerciale toujours plus forte », souligne Olivier Dubreuilh.

Sébastien Petitcolas 06 30 21 03 28

// ÉTS BUCHEZ

Augustin Brunet, nouveau vendeur Fendt sur la Nièvre

Issu du milieu agricole, Augustin Brunet est arrivé début septembre chez les Éts Buchez à Corbigny, comme vendeur Fendt sur un large secteur nivernais qui s'étend de Corbigny à Nevers en remontant par Guérigny, Prémery et Clamecy. À 21 ans, le jeune homme originaire du Cher, est titulaire d'un BTS GDEA obtenu au Chesnoy à Montargis et d'une licence de commerce et de marketing suivie à Précieux dans la Loire. Augustin Brunet souhaitait rester proche de son secteur natal. Lors de ses études, il a fait un stage chez Ponge à Guipy et a apprécié ce territoire de polyculture-élevage. En plus de la marque allemande, Augustin Brunet représente aussi Sodimac, Gyrax, Weidemann, Ponge, Trioliet, Lucas et Aguirre. Avec cette nouvelle arrivée, Cédric Sanchez, responsable des ventes Fendt au sein du groupe Buchez-De Bruin, compte désormais 6 vendeurs. Un poste est encore à pourvoir sur le secteur d'Autun.

Contact : Augustin Brunet, Tél. : 06 07 36 64 47



DR

Augustin Brunet à droite, avec Cédric Sanchez.

// ENVIRONNEMENT

Rémi Camus, l'éco-aventurier qui traque les polluants éternels du Rhône

Explorateur, formateur en techniques de survie et conférencier, Rémi Camus s'est fait une spécialité des expéditions physiques au service de la sensibilisation environnementale. Après avoir descendu le Mékong en hydrospeed, fait le tour de la France à la nage ou traversé la Méditerranée en autonomie, l'éco-aventurier s'est lancé dans une nouvelle mission : celle de cartographier la présence des PFAS, aussi appelés « polluants éternels » dans la vallée du Rhône.



Studio Par ici

L'expédition de Rémi Camus donnera lieu à une cartographie complète au printemps 2026, puis à un documentaire prévu dans la foulée.



Studio Par ici

28 jours de traversée, 812 km, neuf heures de navigation par jour, une aventure riche qui débouchera sur la réalisation d'un documentaire en 2026.

Documenter et sensibiliser

L'expédition de Rémi Camus donnera lieu à une cartographie complète au printemps 2026, puis à un documentaire prévu dans la foulée. Il compte ensuite reprendre la vallée du Rhône à vélo, cette fois, pour présenter les résultats aux élus, aux associations et aux citoyens.

« L'idée est d'aller sur le terrain, montrer concrètement ce qu'on a trouvé, et surtout qu'il existe des solutions »*, explique-t-il. Il est indispensable, selon lui, de lier écologie et économie.** ***« L'écologie, ça ne marche que si l'économie suit. En Asie, j'ai vu des gens ramasser les déchets des rivières uniquement parce qu'ils avaient une valeur marchande. Tant que l'on ne donnera pas de valeur à la dépollution, on n'avancera pas. » **Aujourd'hui, les PFAS s'accumulent dans les sols, les rivières, les organismes vivants. Ils contaminent les cultures, les poissons, et finissent dans nos assiettes.**

***« Au cours de mon périple, certains habitants me demandaient : est-ce que je peux manger mon poisson ? Je leur répondais que je n'en savais rien car je ne suis pas scientifique, je ne fais que collecter des données. Mais il est vrai que l'on manque cruellement de transparence sur toutes ces données »*, assure-t-il.**

« Le défi physique, l'exploit sportif, c'est un moyen de se mettre au service d'une cause et d'embarquer les gens et les médias dans une aventure humaine », explique Rémi Camus. Ce dernier est en effet engagé dans les problématiques liées à l'eau, depuis sa première aventure en 2010. *« J'ai monté ma première expérience à cette époque-là, puis je suis parti en Australie que j'ai traversée de Melbourne à Darwin (5 400 km) en totale autonomie. J'y ai rencontré les aborigènes, c'est à leurs côtés que j'ai découvert la rareté de l'eau. J'ai dû boire mon urine pour ne pas mourir après 4 jours dans le désert, c'est cette expérience qui m'a motivé dans mon combat pour sensibiliser aux sujets liés à l'eau »*.

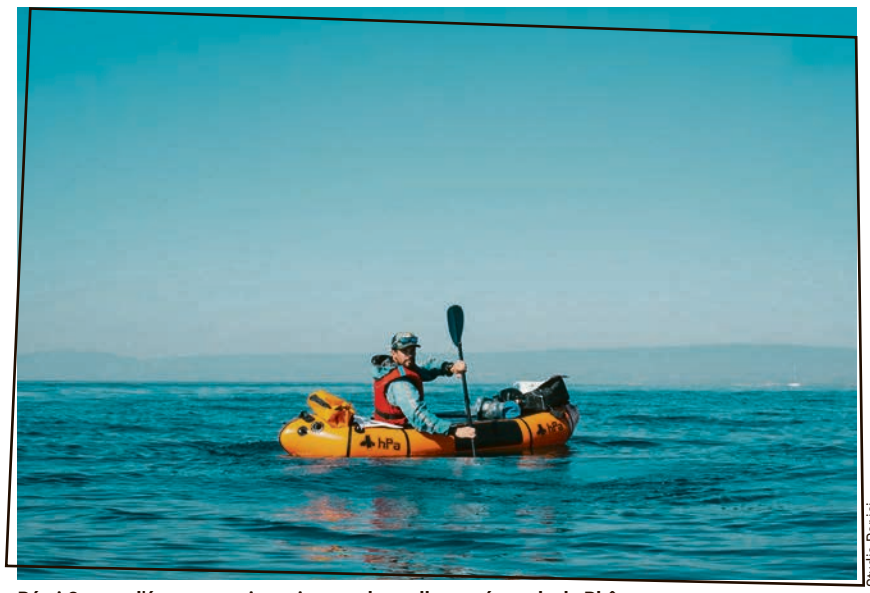
Rémi Camus s'est ensuite laissé glisser en hydrospeed sur le Mékong, du Tibet au Vietnam (4 400 km) à la rencontre des populations et de leur mode de vie autour de l'eau, avant de parcourir la France à la nage en 2018, de Dunkerque à Monaco (2 650 km), pour alerter les populations et les sensibiliser à la protection des milieux aquatiques.

Défis physiques, messages écologiques

L'explorateur de 40 ans poursuit son engagement au travers d'une nouvelle aventure : cartographier la présence des PFAS dans le Rhône, du glacier à la Méditerranée, à bord d'un canoë gonflable (packraft). *« On parle souvent de pollution visible : les plastiques, les déchets flottants. Mais il existe une pollution invisible, dissoute, très inquiétante »*, explique-t-il. Les PFAS (pour poly et perfluoroalkylées, ndlr) sont des composés chimiques, créés par l'homme et produits pour de multiples usages : *« ustensiles de cuisine, textiles, peintures, cosmétiques, agriculture… Il en existe des milliers »*, explique Rémi Camus. *« Leur structure chimique les rend presque indestructibles »*, ce qui leur vaut le surnom de *« polluants éternels »*. C'est pour ces raisons que le 15 septembre, Rémi Camus s'est mis en route à la traque des PFAS dans le Rhône. 28 jours de traversée, 812 km, neuf heures de navigation par jour, une aventure riche qui débouchera sur la réalisation d'un documentaire en 2026.

« Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'ils sont invisibles »

Pour Rémi Camus, le plus grand des défis reste celui de faire comprendre au grand public l'ampleur de ce qui est invisible. *« Il est difficile de faire entendre qu'une eau limpide, transparente, d'apparence pure, peut contenir de nombreux polluants, extrêmement dangereux pour notre santé »*. Pour cela, l'aventurier a décidé de montrer au grand public comment évolue un fleuve du glacier à la Méditerranée, avec ses affluences, ses barrages, ses écluses, agglomérations, industries, forêts, prairies, domaines viticoles, agricoles… Il travaille aux côtés du laboratoire Wessling, qui a organisé les prélèvements à faire par le navigateur. *« Nous prélevons des échantillons à 2 cm et 30 cm de profondeur, à intervalles réguliers tout le long du fleuve, sur des points de coordonnées GPS, qui correspondent à des changements d'état de l'eau du fleuve »*, explique-t-il. S'ensuivra l'interprétation des résultats de prélèvements, un travail de longue haleine effectué par les scientifiques du laboratoire, partie prenante de cette expérience. L'aventurier retient tout de même certains chiffres bruts du début de son périple, les prémices de découvertes peu réjouissantes. *« Sur les hauteurs du glacier de la Vanoise, à 2 830 mètres, sur des glaces d'une cinquantaine d'années, aucune trace de PFAS détectée. Un peu plus bas, nous avons prélevé un échantillon à 2 300 m, encore une fois, aucune présence de PFAS détectée. Puis nous avons prélevé un dernier échantillon dans le lac qui s'est formé depuis 2010 à cause du dérèglement climatique, et qui malheureusement ne cesse de grandir. Nous y avons trouvé 150 nanogrammes de TFA, qui est une molécule de PFAS à chaîne longue. Ce TFA, on ne le trouve pas dans la glace ancienne. En discutant avec le directeur du laboratoire, ce dernier a conclu qu'il provenait probablement des pluies »*, souligne Camus. *« Nous sommes donc arrivés à un point où la pollution chimique tombe littéralement du ciel »*, se désole Rémi Camus. Ces résultats, encore bruts, demandent cependant des mois d'interprétation.



Studio Par ici

Rémi Camus, l'éco-aventurier qui traque les polluants éternels du Rhône.



Studio Par ici

« Nous prélevons des échantillons à 2 cm et 30 cm de profondeur, à intervalles réguliers tout le long du fleuve ».

Des conséquences économiques vertigineuses

Les conséquences économiques s'annoncent, quant à elles, très importantes. Selon une étude citée par Le Monde, la dépollution des PFAS en Europe pourrait coûter entre 90 et 2 000 milliards d'euros sur vingt ans. À Chasse-sur-Rhône, la commune a investi 7 millions d'euros dans une station de traitement pour garantir la qualité de l'eau, son entretien annuel coûte 500 000 €. ***« Si chaque commune doit faire pareil, les dépenses à venir s'avèrent colossales. Il faut agir et trouver des solutions durables »*, conclut-il.**

Charlotte Bayon

// MODE

De la tennis à la basket, des terrains de sport à la rue

Nées sur les plages anglaises, popularisées sur les parquets américains, les tennis et baskets ont quitté depuis longtemps les terrains de sport pour envahir la rue et les podiums. De la Converse de Chuck Taylor aux Air Jordan de Michael Jordan, en passant par les Stan Smith d'Adidas, elles racontent un siècle et demi d'histoire où se mêlent innovations techniques, culture populaire et business planétaire.



AdobeStock

Symbole d'une génération, d'une communauté, d'un style, les baskets racontent bien plus qu'une simple histoire de chaussures.

Difficile aujourd'hui d'imaginer un dressing sans une paire de tennis ou de baskets. Qu'elles soient blanches et épurées, colorées et techniques, ou encore signées par une star du sport ou de la musique, ces chaussures sont devenues un objet universel. Pourtant, leur histoire commence bien loin des podiums de mode et des vitrines de collectionneurs.

Des « plimsolls »

Tout démarre au XIXe siècle, avec l'invention du caoutchouc vulcanisé par Charles Goodyear en 1839. Cette matière souple et résistante permet à la Liverpool Rubber Company de produire les premières chaussures légères à semelles de caoutchouc, baptisées *plimsolls*. On les porte sur les plages anglaises, puis sur les courts de tennis, sport en plein essor dans les clubs huppés. Elles sont silencieuses, pratiques, et contrastent avec les rigides chaussures de cuir. Très vite, dans la langue française, elles prennent tout naturellement le nom de « tennis ».

Converse, la basket américaine par excellence

Mais c'est aux États-Unis que la basket, telle qu'on la connaît, va vraiment naître. En 1917, la Converse Rubber Company sort la Converse All Star, conçue pour le basketball, un sport jeune mais en plein développement. Dans les années 1920, quand le joueur Chuck Taylor adopte le modèle et en devient l'ambassadeur, l'histoire s'accélère : la chaussure prend son nom en 1932 (Chuck Taylor All Star) et devient un standard sur les parquets américains. Pendant des décennies, aucune autre basket ne rivalise.

Adidas, Puma et la performance sportive

En parallèle, l'Europe n'est pas en reste. Les frères Dassler, fondateurs d'Adidas et de Puma dans l'Allemagne des années 1920, misent sur l'innovation sportive : crampons pour les sprinteurs, chaussures adaptées aux disciplines olympiques. Jesse Owens remporte ses quatre médailles d'or aux Jeux de Berlin en 1936 chaussé d'un modèle conçu par Adi Dassler. La chaussure de sport devient un outil de performance… et de prestige national. En 1964, Adidas crée une chaussure spécialement conçue pour le tennis, sport en plein essor. La marque fait appel au numéro un du tennis français, Robert Haillet, pour superviser la création de ce premier modèle en cuir. Au début des années 1970, Adidas signe un contrat avec le meilleur joueur de tennis du moment, l'Américain Stan Smith. En 1978, elle est rebaptisée l'Adidas Stan Smith, modèle devenu iconique.

La rue adopte la basket

Puis, à partir des années 1950, la basket sort des stades. James Dean et Elvis Presley apparaissent en jeans et tennis, offrant une image de liberté qui séduit la jeunesse. Dans les années 1970 et 1980, la rue s'empare définitivement de la basket. Le hip-hop, né dans le Bronx à New-York, l'élève au rang de symbole. Et le groupe Run DMC va propulser les Adidas Superstar sans lacets lors de ses concerts. En 1986 est signé le premier contrat entre une marque et des artistes de rap. En 1985, Michael Jordan et Nike bouleversent à leur tour le paysage avec les mythiques Air Jordan, qui deviennent un phénomène mondial. La basket n'est plus seulement un outil sportif : c'est un signe d'identité à la culture afro-américaine, un marqueur social et culturel. Symbole d'une génération, d'une communauté, d'un style, les baskets sortent définitivement de la sphère du sport et infiltrent la rue.

Du sport au luxe

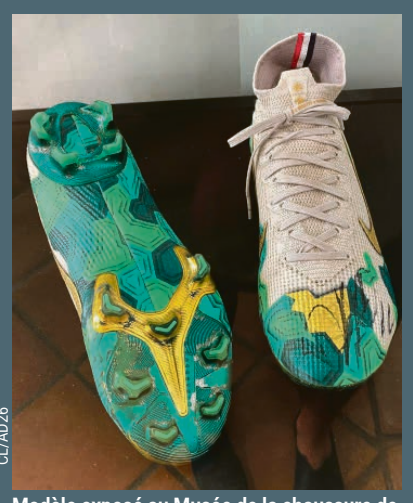
Depuis, la vague ne s'est jamais arrêtée. Les années 1990 voient l'explosion des Air Max de Nike, des Stan Smith d'Adidas ou encore des Reebok Pump. Certaines éditions limitées atteignent des sommes folles sur le marché de la revente. Les collaborations avec des créateurs de mode brouillent les frontières entre sport et luxe. Dans le même temps, les marques investissent dans des matériaux recyclés et des semelles toujours plus sophistiquées, cherchant à conjuguer style et responsabilité environnementale. De la plage anglaise aux podiums des Fashion Weeks, du parquet des salles de basket aux trottoirs des métropoles, la tennis et la basket racontent bien plus qu'une simple histoire de chaussures. Elles reflètent les mutations sociales, l'essor du sport moderne, la puissance de la culture populaire et, plus que jamais, la manière dont chacun exprime son identité à travers ce qu'il porte aux pieds.

Christophe Ledoux

Tennis, baskets, sneakers

Les tennis désignent des chaussures basses en toile et caoutchouc. Le mot apparaît en français en 1894 soit vingt ans après l'invention de ce sport. La basket est plus récente. Elle entre dans le dictionnaire en 1953 pour définir une chaussure de sport plutôt montante adaptée à la pratique du basket-ball. La sneaker désigne une chaussure conçue à l'origine pour faire du sport, mais dont l'usage a été détourné pour la rue. Dérivée du verbe *to sneak* qui signifie se faufiler, elle évoque le fait de marcher sans faire de bruit.

Les crampons de Kylian Mbappé



CL/AD26

Modèle exposé au Musée de la chaussure de Romans-sur-Isère (Drôme).

Sportifs et grandes marques imaginent des chaussures techniques qui ne concèdent rien à l'esthétique. Créées par et pour le joueur de foot Kylian Mbappé, ces chaussures témoignent d'une nouvelle génération de crampons avec chaussette intégrée. Concentré de technologies, elles sont à l'image du jeu du sportif. Côté design, le graphisme est subtilement travaillé. De nombreux indices à découvrir font référence au parcours personnel du jeune joueur internationalement reconnu. Il signe là sa première chaussure, fruit d'une collaboration avec Nike.

Un musée bien dans ses baskets à Romans-sur-Isère (26)

Installé dans l'ancien couvent de la Visitation, au cœur de Romans-sur-Isère (26), le Musée de la chaussure regroupe plus de 20 000 pièces, allant de sandales égyptiennes millénaires aux brodequins de samouraï en passant par les « getas » portées par les jeunes geishas. On y découvre aussi des créations de haute couture contemporaines, sans oublier les baskets et autres mocassins, derbys, bottines, escarpins, mules…
Plus d'infos sur www.museedelachaussure.fr.



CL/AD26

L'Adidas Stan Smith. D'abord appelée Robert Haillet, elle devient dans les années 1970 la Stan Smith.

OXYGÈNE

// VINS

Beaujolais nouveau : et si on tordait le cou aux clichés ?

« Il sent la banane », _« il ne se garde pas »_, _« c'est du vin de comptoir »_ ! Vin festif par excellence, le beaujolais nouveau traîne une collection d'idées reçues tenaces. Pourtant, derrière les caricatures se cachent des cuvées fruitées, vivantes et résolument modernes.



Mâchons matinaux, apéros d'entreprise, soirées chez les cavistes… À l'arrivée du beaujolais nouveau, la convivialité est toujours au rendez-vous.

Chaque troisième jeudi de novembre, c'est le même rituel : des bouteilles de beaujolais nouveau débouchées partout en France, des verres levés, et des sourires partagés. Un succès qui dépasse les frontières, puisque plus de 5 millions de bouteilles sont exportées chaque année dans une centaine de pays. Et pourtant, ce moment festif reste fondamentalement ancré dans le terroir beaujolais.

Né des appellations régionales beaujolais et beaujolais villages, ce vin primeur n'est pas une invention marketing des années 2000. Il trouve ses racines dans la Saint-Martin, fête traditionnelle de la fin des vendanges en Europe, avant d'être codifiée en 1985 par un décret fixant sa sortie au troisième jeudi de novembre. Depuis, il marque la fin d'un cycle : celui d'une année de travail dans les vignes, annonçant symboliquement l'entrée dans l'hiver avec un verre de vin à la main.

Derrière cet engouement, on trouve des femmes et des hommes passionnés : près de 700 vignerons qui élaborent chaque année des cuvées aux personnalités variées. Car non, le beaujolais nouveau n'est pas un vin unique. Il est la somme de sensibilités, de terroirs – plus de 300 types de sols recensés ! – et d'envies créatives. La preuve : les étiquettes, souvent audacieuses, colorées, parfois décalées, sont devenues une marque de fabrique à part entière.

Vin simple ? Non. Vin sincère, oui !

On lui a longtemps collé l'étiquette de _« vin qui sent la banane »_, comme si toute la région avait décidé de produire la même cuvée. Issue d'un usage ponctuel de levures exogènes dans les années quatre-vingt, cette critique est aujourd'hui largement dépassée. Le beaujolais nouveau a changé, et ses ambassadeurs aussi. Élaboré à partir du cépage gamay noir à jus blanc, vinifié selon une méthode dite _« beaujolaise »_ (macération semi-carbonique), il séduit par son fruité éclatant, ses arômes croquants de petits fruits rouges, sa fraîcheur et sa buvabilité immédiate. Pas besoin d'être œnologue pour l'apprécier : c'est un vin qui parle à tout le monde, et c'est ce qui fait sa force.

S'il ne prétend pas rivaliser avec les grands crus de garde car ce n'est pas sa vocation, il n'en reste pas moins travaillé avec soin, dans le respect du raisin. Son style léger, frais, désaltérant en fait un vin _« de copains »_, parfait pour l'apéritif, les planches à partager, les tapas, ou même des accords plus audacieux : huîtres, cuisine asiatique, fromages à pâte molle, et bien d'autres joyeusetés culinaires. Et pour ceux qui en douteraient : certains beaujolais nouveaux, bien conservés, peuvent se révéler étonnants après un ou deux ans de vieillissement. Preuve que simplicité ne rime pas forcément avec fugacité.

Une tradition réinventée chaque année

N'en déplaise à ses détracteurs, le beaujolais nouveau n'est pas qu'un _one shot_ annuel. Bien sûr, le troisième jeudi de novembre reste son grand jour de fête. Et quelle fête ! Mâchons matinaux, apéros d'entreprise, soirées chez les cavistes, animations dans les Bistrots Beaujolais, dégustations dans les domaines… La convivialité est au rendez-vous partout en France.

Mais au-delà de cette date symbolique, les Nouveaux vivent toute l'année. On les retrouve sur les tables pendant les fêtes, avec les premiers fromages de saison, ou dès l'arrivée des beaux jours sur les barbecues de printemps. Leur accessibilité en fait de parfaits compagnons pour les moments simples, les pique-niques improvisés, ou les déjeuners en terrasse, possédant ce petit quelque chose de solaire et de spontané qui traverse les saisons.

Ce renouveau est aussi générationnel. Connectée, créative et engagée, une nouvelle vague de vignerons et de vigneronnes renouvelle l'image du beaujolais nouveau avec brio. Présents sur les réseaux sociaux, ils racontent leur travail, leurs terroirs et leur passion pour ce vin de partage. Et ça marche : la saga des Nouveaux séduit de plus belle, en France comme à l'étranger. En 2024, ils représentaient 22 % de la production totale du vignoble, avec plus de 14 millions de bouteilles écoulées en quelques jours.

Oublions donc les raccourcis. Le beaujolais nouveau, c'est du fruit et de l'authenticité à l'état brut. Si vous hésitez encore, passez chez votre caviste à partir du 20 novembre prochain. Il aura sûrement une bouteille à vous faire découvrir. Et peut-être même une très agréable surprise à vous faire déguster.

Rémi Morvan



Le troisième jeudi de novembre reste le grand jour de fête du beaujolais nouveau. Et quelle fête !

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 16 novembre

// Cave & Music à Marey-lès-Fussey

Les Domaines Thevenot-le-Brun, Cruchandeau et Bonnardot s'associent pour « Cave & Music » de 16 h 30 à 19 heures au Domaine Thévenot-le-Brun. Une soirée pour faire résonner bon son et bon vins en associant un concert pop-folk avec le groupe « Minus Ringo » à une dégustation de vin thématique avec ces 3 domaines emblématiques des Hautes-Côtes de Nuits.

Entrée libre - dégustation-découverte de 6 vins : 8 €. Renseignements et réservations : 03 80 82 91 64

• Samedi 29 novembre

// Alesia fête les Jules

Pour clore la saison consacrée à Jules César, le MuséoParc d'Alésia propose une soirée décalée, de 18 h à 22 h intitulée « La Fête des Jules ! » Une vraie-fausse fête foraine organisée par le Théâtre des Monstres, compagnie dijonnaise d'artistes de rue et de cirque. Le MuséoParc ouvrira ses portes gratuitement à tous les publics, pour une animation à la croisée de l'Histoire et du loufoque. Une soirée conviviale mêlant jeux, spectacle, création, et amusement pour tous les âges. À partir de 21 h, la fête se clôturera avec un concert-bal festif pour danser et rire dans une ambiance survoltée.

Restauration sur réservation au 03 80 89 95 33

Nièvre

• Jeudi 20 novembre

// Fête de l'alimentation locale

Le lycée agricole de Nevers-Cosne-Plagny associé au Pays Val de Loire Nivernais et à l'Agglomération de Nevers organise la fête de l'alimentation locale et de la santé : une grande journée d'animations et d'ateliers.

Renseignements : 03 86 21 20 69

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

Yonne

•Dimanche 16 novembre

// Fête de la Noix

Cette fête, bien intégrée à la vie locale, met à l'honneur la noix et la noisette à travers des dégustations, des produits du terroir et diverses animations. Elle permet de découvrir la filière nucicole et d'échanger avec les producteurs. C'est un rendez-vous convivial et gourmand, ouvert à tous les amateurs de saveurs authentiques et de savoir-faire rural à la salle des fêtes d'Etais-la-Sauvin.

Entrée libre, toute la journée, à partir de 10 h 00

// FDSEA

89 Découvrez les mystères du vigneron

Le 28 novembre prochain, la FDSEA et l'Anefa de l'Yonne organisent un _escape game_ à destination du grand public au sein du domaine viticole Thibaut.

En partenariat avec le domaine viticole Thibaut, l'Anefa et la FDSEA de l'Yonne organisent pour la toute première fois un escape game pour le grand public, le vendredi 28 novembre à partir de 18 h 30. Cette activité, de 45 minutes, aura pour objectif de mettre en avant l'histoire du domaine viticole et plus largement, le métier de vigneron à travers les générations. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire, même si l'activité est gratuite. Sept créneaux seront proposés au cours de la soirée. En parallèle de cet escape game, une vente de vin chaud réalisé par le domaine, sera mise à disposition des visiteurs. Pour clôturer l'activité, les participants pourront bénéficier d'un espace photo, d'une dégustation de produits locaux issus du drive fermier ainsi qu'un verre de vin de l'hôte. Parmi ces produits locaux, il y aura du fromage de chèvres et de vaches, du pain d'épice, des tartinables de canard tout comme du jus de pommes. Ce nouvel événement s'intègre dans la volonté de promouvoir les métiers de la vigne auprès du grand public en retraçant l'histoire d'un viticulteur icaunais et de son arrière-arrière grand-père Auguste.

Charlotte Sauvignac

Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site www.agribourgogne.fr



FDSEA89, Anefa 89 et domaine Thibault

Le 28 novembre prochain, l'Anefa, la FDSEA de l'Yonne et le domaine Thibaut organise un escape game.

// NOS PLUS GRANDS MÉDECINS

Quand les animaux nous apprennent à nous soigner

Des chèvres aux éléphants, des papillons aux chimpanzés, le bestiaire du livre *Nos plus grands médecins* illustre un savoir partagé du soin entre l'humain et l'animal. Alors que la science a longtemps réservé la pratique médicale à l'humain, Jaap de Roode montre que la capacité à se soigner est partagée par de nombreuses espèces, entre instinct et apprentissage.



Shutterstock

Après l'hibernation, les ours se jettent sur les jeunes pousses de saule et de reine-des-prés, qui contiennent la molécule naturelle à l'origine de l'aspirine.



Les liens qui libèrent

Jaap de Roode, biologiste et professeur à l'université Emory, à Atlanta (Géorgie).



« Nos plus grands médecins », (édition Les liens qui libèrent) est disponible en librairie depuis le 8 octobre.

« Hier comme aujourd'hui, la plupart des médicaments sont d'origine naturelle », rappelle Jaap de Roode. En effet, plus de la moitié des nouveaux médicaments antibactériens et 45 % des antiparasitaires sont issus de sources naturelles. Le biologiste, professeur à l'université Emory, à Atlanta (Géorgie) publie le livre *Nos plus grands médecins*, aux éditions Les Liens qui Libèrent, disponible en librairie depuis le 8 octobre.

Une pharmacie à ciel ouvert

L'auteur rappelle que notre pharmacopée humaine est d'abord construite à partir du vivant. L'aspirine provient de l'écorce du saule, la pénicilline d'une moisissure, et un traitement contre le diabète de type 2 dérive du venin du monstre de Gila, un lézard du désert américain. *« Les animaux comme les humains utilisent des médicaments »*, souligne-t-il. Les humains ne seraient alors pas les seuls à avoir recours à des soins et médicaments adaptés à leurs besoins : d'après l'auteur, la nature est une vaste pharmacie, dans laquelle chaque être vivant (plante, champignon, insecte, mammifère) produit, recherche ou détourne des principes actifs soignants. Les exemples sont légion : les chimpanzés aspirent le jus de plantes amères contre les vers intestinaux, les oiseaux tapissent leurs nids de feuilles aromatiques pour désinfecter leurs œufs, les coatis (petits mammifères présents en Amérique), s'enduisent de résine antiparasitaire. Jaap de Roode cite également les chenilles parasitées par des mouches, qui apprennent à se nourrir de feuilles riches en alcaloïdes toxiques pour tuer leurs envahisseurs. Ces faits de médication animale sont regroupés sous le terme de *« médication animale »*, que Jaap de Roode préfère à *« zoopharmacognosie »*, car il englobe aussi les comportements innés ou collectifs, comme celui du papillon monarque, qui dépose ses œufs sur des plantes médicinales pour protéger sa descendance.



Shutterstock

Dans le désert de Cactus Flat, les chèvres angoras grignotent les tanières d'un petit rongeur, le néotoma, riches en azote, aux propriétés antiparasitaires.

Ce que savent les chèvres

Les chèvres, elles aussi, en connaissent un rayon sur la médecine. C'est ce qu'a observé Fred Provenza, professeur émérite à l'université de l'Utah, qui s'est vu révéler une intelligence insoupçonnée du monde pastoral. Longtemps convaincu que les animaux domestiques avaient perdu leur autonomie, le chercheur a changé d'avis en observant les comportements de ses troupeaux dans le désert de Cactus Flat (États-Unis). *« Un jour, des chèvres angoras se mettent à grignoter les tanières d'un petit rongeur, le néotoma »*. Intrigué, Fred Provenza découvre que ces abris contenaient un compartiment saturé d'urine, riche en azote. *« Apparemment, ces chèvres avaient découvert une source rêvée de nutriments »*, écrit Jaap De Roode. Cette observation a également permis de constater que ce comportement ne s'était à l'origine manifesté que dans un seul enclos, mais qu'il a été imité par d'autres chèvres par la suite. Ses expériences montrent aussi que les chèvres infectées par des parasites se tournent spontanément vers des plantes riches en tannins, aux propriétés antiparasitaires reconnues. Comme les moutons ou les bovins, elles savent ajuster leur alimentation selon leur état de santé.

Inné ou acquis, le savoir du vivant

Reste la question essentielle : ces comportements sont-ils instinctifs ou appris ? L'auteur explique que certains réflexes semblent génétiquement inscrits : les chenilles de l'isie isabelle (pyrrharctia isabella) consomment des alcaloïdes dès qu'elles sont infectées. Les grillons d'Hawaï, étudiés par la biologiste Marlene Zuk, ont cessé de chanter pour échapper à des mouches parasites, conséquence d'une mutation héréditaire.

D'autres comportements sont le fruit d'un apprentissage individuel ou collectif : des expériences ont montré que rats et hyènes peuvent surmonter une aversion alimentaire en observant leurs congénères. Chez les éléphants, les jeunes apprennent quoi manger en touchant la bouche des adultes et chez les suricates, les petits imitent leurs aînés afin de choisir les bons aliments. *« Les animaux peuvent associer la manifestation ou la disparition des symptômes avec la consommation d'aliments particuliers, même un jour après »*, assure l'auteur. Les animaux associeraient donc la disparition ou l'apparition d'un symptôme à la consommation d'aliments particuliers. Entre l'instinct et la culture, Jaap de Roode met en lumière un continuum du soin : la chèvre qui imite, le chimpanzé qui observe, la chenille qui réagit : tous participent à une même logique évolutive qui consiste à l'écoute du corps et de l'environnement.

Vers une médecine du vivant

À travers ses exemples, l'auteur fait cohabiter différents mondes : celui du médecin et du berger, du laboratoire et du pâturage. Selon lui, la médecine n'est donc pas une invention humaine, mais une capacité des êtres vivants à se réguler et donc à survivre. *« Les animaux n'opèrent pas le cerveau ni ne mettent au point des vaccins »*, mais ils pratiquent, depuis des millions d'années, l'art de savoir se soigner. Ce savoir partagé nourrit la recherche pharmaceutique autant qu'il inspire une autre idée du soin : celle d'un dialogue entre nature et culture. Les exemples cités par l'auteur ne sont, selon lui, qu'un échantillon de la capacité des animaux à se soigner. *« Nous allons découvrir de nombreux autres animaux-médecins »* conclut-il.

Charlotte Bayon

L'aspirine, une découverte de l'ours

Bien avant les laboratoires pharmaceutiques, certains remèdes sont nés de l'observation attentive des animaux. Dans Nos plus grands médecins, Jaap de Roode raconte comment les peuples amérindiens ont découvert les vertus de plantes médicinales en observant les ours.

Chez les Ojibwés et les Sioux, deux grands peuples amérindiens d'Amérique du Nord, l'ours est considéré comme le plus grand des guérisseurs. *« S'il apparaît dans un rêve, il fera de vous un homme-médecine »*, disent leurs traditions. Ces peuples ont observé les ours mâcher des feuilles d'achillée millefeuille pour soulager leurs maux ou creuser la terre à la recherche de racines d'Osha (Linguisticum porteri), encore utilisée aujourd'hui pour lutter contre les infections respiratoires.

Selon l'auteur, l'épisode le plus fascinant est celui de l'hibernation. Après plusieurs mois sans manger ni bouger (5 à 7 mois), les ours sortent de leurs tanières et se jettent sur les jeunes pousses de saule et de reine-des-prés. Ces plantes contiennent de l'acide salicylique, la molécule naturelle à l'origine de l'aspirine : ils l'utilisent alors pour éliminer l'excès d'urée accumulé pendant l'hiver et apaiser les douleurs dues à l'immobilité prolongée. Les observateurs de ce comportement ont ainsi reproduit leur geste en infusant l'écorce de saule, de laquelle est né un remède contre la fièvre et les douleurs. Quelques siècles plus tard, les chimistes en ont isolé la version de synthèse, l'aspirine.